



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 19 mai 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Comment les Français s'imaginent-ils travailler dans 20 ans? <i>20Minutes.Fr - 18/05/2015</i>	5
Quels métiers embaucheront le plus de jeunes diplômés dans les années à venir ? <i>Blog- Emploi.Com - 18/05/2015</i>	6
L'accord collectif va-t-il bientôt s'imposer au contrat de travail? <i>Actuel RH - 18/05/2015</i>	7
Adapter la fiscalité à l'ère du numérique <i>Communication Commerce Électronique - 01/05/2015</i>	10
Réforme Macron : les modifications apportées par le Sénat en droit social <i>Dalloz- Actualite.Fr - 19/05/2015</i>	11
De notre incapacité politique à faire des choix économiques <i>Les Echos - 19/05/2015</i>	14
En chiffres <i>Le Journal Du Centre - 19/05/2015</i>	17
Nord-Pas-de-Calais-Picardie : un échec annoncé pour la croissance ? <i>Evasionfm.Com - 18/05/2015</i>	18
Magazine TV de France Stratégie: les idées au clair <i>Ladn.Eu - 19/05/2015</i>	19
De notre incapacité politique à faire des choix économiques <i>Lesechos.Fr - 18/05/2015</i>	20
La France à 13 régions mieux soudée du point de vue économique <i>Lagazettedescommunes.Com - 18/05/2015</i>	22
La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté ne va pas favoriser la croissance <i>Gazetteinfo.Fr - 18/05/2015</i>	24
La nouvelle carte des régions : une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients <i>Weka.Fr - 18/05/2015</i>	25
La nouvelle carte des régions: une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients <i>Normandinamik.Cci.Fr - 18/05/2015</i>	27
L'orne « bien » normande <i>Le Havre Libre Le Havre - 18/05/2015</i>	29
L'orne « bien » normande <i>Le Havre Presse - 18/05/2015</i>	30
L'orne « bien » normande <i>Le Progrès De Fecamp - 18/05/2015</i>	31
Nouvelles Régions.Un risque d'isolement pour certains départements <i>24 Heures En Régions Alsace Lorraine - 18/05/2015</i>	32
Réforme du collège: l'inconsolable chagrin des ex-bons élèves <i>Slate.Fr - 18/05/2015</i>	33
Réforme territoriale: la grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie jugée peu homogène <i>Courrier- Picard.Fr - 18/05/2015</i>	36
Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'... <i>Cbanque.Com - 18/05/2015</i>	38
Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'... <i>Free.Fr - 18/05/2015</i>	39
La nouvelle carte des régions: une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients <i>Lexpress.Fr - 16/05/2015</i>	40
La nouvelle carte des régions : une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients <i>La Presse De La Manche Cherbourg - 17/05/2015</i>	42
La nouvelle carte des régions: une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients <i>Revenuagricole.Fr - 18/05/2015</i>	43

Sommaire

Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'... <i>Slate.Fr - 18/05/2015</i>	45
Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'... <i>Yahoo ! (France) - 18/05/2015</i>	47

France Stratégie



Comment les Français s'imaginent-ils travailler dans 20 ans?

A quoi ressemblera le monde du travail dans 20 ans? Harris Interactive a posé cette question aux Français (voir encadré). Il s'en dégage cinq idées que 20 Minutes vous décrypte en exclusivité.

1) Nous aurons plusieurs emplois en même temps C'est ce que pensent plus de huit Français sur dix (81%). Ce qu'en dit l'expert: Stéphane Auray, professeur d'économie à l'École de la statistique et de l'analyse de l'information (Ensaï): «Les Français s'imaginent que le cumul d'emplois est une tendance récente, mais c'est faux. En 2000, près de 4% des actifs déclaraient occuper plusieurs emplois, contre 2% en 1983. Mais, depuis, la progression ralentit: en 2010, 4,1% des actifs étaient concernés. Si ce phénomène s'est développé depuis trente ans, il reste marginal et il ne se généralisera pas, d'autant plus que nous n'avons pas de contrat unique en France. Je serai par exemple fort surpris qu'en 2035, 8% des actifs puissent être concernés».

2) Nous travaillerons plus longtemps 39% des Français pensent que la durée légale du travail sera supérieure à 35 heures par semaine. Seuls 11% estiment qu'elle sera moins longue et 18%, équivalente. 31% pensent qu'il n'y aura plus de durée légale. Ce qu'en dit l'expert: Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université Aix-Marseille: «Les gains de productivité, qui ont permis de financer la hausse du pouvoir d'achat et la baisse du temps de travail depuis la fin du XIXe siècle, s'amenuisent. Le travail se réorganise: il est de plus en plus lié à une charge et non à une durée. Enfin, le développement des nouvelles technologies affaiblit les frontières entre vies professionnelle et personnelle. Tout cela va aller en s'accroissant dans les dix ans qui viennent et le temps de travail devrait s'allonger. Mais il est difficile de se projeter au-delà puisque nous ne pouvons pas anticiper les révolutions technologiques à venir.»

3) Nous télé-travaillerons régulièrement 77% des Français pensent que la plupart des citoyens feront du télétravail au moins une partie de la semaine. Ce qu'en dit l'expert: Florence Loisel, chargée de mission à l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail (Anact): «En 2005, le Centre d'analyse stratégique estimait que 50% des actifs télé-travailleraient en 2015... Ils ne sont en fait que 15%. Annoncé depuis 30 ans, l'avènement du télétravail se heurte toujours à la réticence des managers et des employeurs. Il se développe toutefois plus rapidement: 35 accords collectifs ont été signés en 2013, contre deux en 2005. Tous les éléments sont réunis pour favoriser son essor: le développement des nouvelles technologies, l'accroissement du coût de l'immobilier, la nécessité de limiter la pollution liée aux déplacements, etc. Mais je pense que si 30% des salariés télé-travaillent en 2035, ce sera déjà une belle révolution».

4) Nous ne serons pas remplacés par des robots 78% des Français pensent qu'ils ne seront probablement ou certainement pas remplacés par des robots dans leur métier. Ce qu'en dit l'expert: Le cabinet de conseil Roland Berger: «Entre 1980 et 2012, l'automatisation a détruit 1,4 millions d'emplois. Jusqu'ici, les métiers industriels et peu qualifiés étaient les plus concernés. Si cette tendance se poursuit, une nouvelle vague d'automatisation touche désormais les emplois qualifiés. Avec le big data, la digitalisation et les machines apprenantes, les activités de service et intellectuelles ne sont plus épargnées. Nous estimons que du fait de la numérisation de l'économie, 42% des métiers sont potentiellement automatisables d'ici à 2035 et nous pensons qu'à l'horizon de 2025, cette transformation digitale pourrait détruire 3 millions d'emplois».

5) Nous serons toujours victimes du chômage de masse 36% des Français pensent que le taux de chômage sera plus élevé qu'aujourd'hui, 23% équivalent, 31% moins fort. Seuls 10% croient au retour du plein emploi. Ce qu'en dit l'expert: Mathieu Plane, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE): «En 15 ans, les Français ont été confrontés à trois crises majeures: l'éclatement de la bulle internet, les subprimes et les dettes souveraines. Il n'est pas étonnant qu'ils soient pessimistes, mais cela ne signifie pas qu'ils aient raison. Nous devrions retrouver de la croissance, le vieillissement de la population va libérer des postes... Un taux de chômage qui reste à 10% en 2035 est donc le scénario le plus noir que nous puissions imaginer. Moi, je crois au retour du plein emploi, à condition que la finance soit régulée, pour éviter le déclenchement d'une nouvelle crise.»



Quels métiers embaucheront le plus de jeunes diplômés dans les années à venir ?

Bonne nouvelle pour les étudiants et les jeunes diplômés : d'après les prévisions de **France Stratégie** sur l'emploi en France d'ici 2022, le développement de certains métiers sera favorable à l'emploi des jeunes qualifiés. Voici les métiers qui embaucheront une part importante des jeunes qualifiés dans les années à venir.

Besoin de jeunes qualifiés dans l'ingénierie, l'informatique...

L'évolution de l'emploi à l'horizon 2022 devrait être plus favorable aux jeunes « en particulier ceux qui sont diplômés du supérieur à partir de Bac+3 » affirme l'Institut **France Stratégie** qui a étudié différents scénarios pour l'emploi dans les 7 prochaines années. Parmi ces métiers d'avenir où la part des jeunes débutants embauchés représentera plus de 9% (contre 7,6% en moyenne pour l'ensemble des métiers), l'Institut cite en particulier « des ingénieurs ou techniciens de l'informatique, des personnels d'études et de recherche, des ingénieurs et cadres de l'industrie, des techniciens et cadres de l'agriculture, des cadres et architectes du bâtiment, des professionnels de la communication et de l'information et des techniciens administratifs. » Des professions qui recruteront beaucoup de débutants d'ici 2022.

Les métiers de la santé, une filière d'avenir

Ces métiers qualifiés ne sont pas les seuls qui proposeront des opportunités aux jeunes. D'autres métiers qualifiés vont voir leurs effectifs renforcés par une part importante de jeunes. Selon le rapport l'augmentation du nombre d'infirmiers et le développement des professions paramédicales « devraient profiter aux jeunes diplômés du supérieur, tout comme pour les attachés commerciaux, les professionnels des arts et des spectacles, de l'action sociale ou de l'action culturelle et sportive ». Des perspectives d'emploi intéressantes même si dans ces derniers métiers « le turnover ou les contrats courts sont plus élevés que dans l'ensemble des métiers ».

Pour d'autres métiers, il faudra faire ses preuves

Le rapport précise enfin que d'autres secteurs ou métiers ne sont pas à négliger pour les jeunes, même s'ils exigent à priori de moindres qualifications. Ce sont souvent des portes d'entrée vers l'emploi durable permettant d'évoluer par la suite, à condition de faire ses preuves. Pour certains métiers en croissance, « l'accès au métier se réalise après une certaine expérience, notamment par promotion interne, et une partie des jeunes devra d'abord occuper un emploi moins qualifié avant d'accéder à ces métiers » précise l'Institut. « Il en est ainsi pour les cadres des services administratifs et commerciaux, les cadres de la banque et des assurances, les cadres de la fonction publique ou les ouvriers qualifiés du bâtiment. »

- Consulter les offres d'emploi

L'accord collectif va-t-il bientôt s'imposer au contrat de travail ?

18/05/2015



Parmi les chantiers que le gouvernement a enclenché en droit du travail, figure l'articulation entre l'accord collectif et le contrat de travail. Dans quelle mesure un accord collectif majoritaire pourrait-il s'imposer aux contrats de travail et quelles seraient les conséquences d'un refus de la part du salarié ? Trois experts réfléchissent aux pistes envisageables.

La question n'est pas nouvelle, mais les accords de maintien dans l'emploi l'ont revivifiée : faut-il modifier le code du travail afin que l'accord collectif s'impose aux contrats de travail ? Aujourd'hui la règle est claire : si l'entrée en vigueur d'un accord collectif est susceptible d'impacter le contrat de travail du salarié (durée du travail, rémunération,...), il faut recueillir son accord. L'autonomie des deux sources de droit enclenche en effet les règles de modification du contrat de travail. Mais les choses pourraient évoluer. En effet, pas moins de 3 instances planchent actuellement sur ce point à travers la question plus large de la place des accords d'entreprise : la mission confiée à l'ex DGT, Jean-Denis Combrexelle, au sein de [France Stratégies](#) (*lire notre article*), et deux think tank : Terra Nova et l'Institut Montaigne (*).

Faut-il poser un principe général ou prévoir des cas dérogatoires ?

Comment pourrait-on concrètement modifier ce lien entre la norme collective et la norme individuelle ? Plusieurs voies sont envisageables. "On peut poser un principe général selon lequel la règle générale prime sur la règle individuelle". C'est la première hypothèse avancée par Franck Morel, avocat associé au

sein du cabinet Barthélémy et ancien directeur de cabinet de Xavier Bertrand lorsqu'il était ministre du travail. C'est ce que propose le cabinet d'avocats Capstan dans son "Manifeste" (*lire notre article*). "L'accord collectif, parce qu'il résulte de la volonté des partenaires sociaux ou de la collectivité des salariés et parce qu'il définit les règles d'organisation collective de l'entreprise, s'impose aux relations individuelles de travail".

Une autre piste est de prévoir des cas bien spécifiques et limités dans lesquels l'accord collectif primerait sur le contrat. Les accords de maintien dans l'emploi ou encore les accords de mobilité pourraient ainsi être visés en priorité. Aujourd'hui, ces accords suspendent seulement les clauses contractuelles contraires, et le salarié peut s'opposer à leur application. Et c'est bien ce que déplore le patronat. La primauté de l'accord collectif sur le contrat est un mécanisme qui a déjà été utilisé en 2012 s'agissant des accords majoritaires visant à mettre en oeuvre un nouvel aménagement des horaires de travail. C'est alors la loi qui prévoit noir sur blanc que l'accord ne modifie pas les contrats de travail et que l'employeur n'a pas à recueillir l'accord du salarié (*lire notre article*). C'est également ce dispositif qui a été mis en oeuvre s'agissant des accords sur les 35 heures issus de la loi Aubry.

Enfin, une autre voie, qui prêterait moins le flanc à la critique de certaines organisations syndicales, serait d'étendre le mécanisme de suspension des clauses du contrat de travail, tel qu'il existe aujourd'hui pour les accords de maintien dans l'emploi. "On suspend la règle individuelle qui retrouve à s'appliquer lorsque l'accord collectif arrive à échéance", explique Franck Morel.

La question centrale de la nature du licenciement

Mais la question de l'articulation entre accord collectif et contrat de travail soulève surtout celle de la qualification de la rupture du contrat de travail. Aujourd'hui, en cas de refus de se voir appliquer un accord de maintien dans l'emploi ou de mobilité interne, le salarié peut être licencié pour motif économique et le licenciement demeure individuel même si plus de 10 salariés sont concernés. Certains, comme le Medef, estiment qu'il faut aller plus loin et remplacer le motif économique par un licenciement *sui generis*, sur le modèle des licenciements faisant suite à un refus du salarié de se voir appliquer un accord de réduction du temps de travail (*lire notre article*). Il s'agirait alors d'un "licenciement *ad hoc*", selon les termes de Franck Morel. C'est la règle prévue pour les accords Aubry de réduction du temps de travail qui serait alors étendue. "Il s'agit d'un licenciement de droit commun avec l'exigence d'une cause réelle et sérieuse, mais la Cour de cassation a interprété ce texte comme disant que l'accord collectif pré-constitue une cause réelle et sérieuse", rappelle Pascal Lokiec, professeur de droit à l'université Paris Ouest-La Défense-Nanterre. L'intérêt pour les entreprises est clair : réduire au maximum les risques de contentieux. Attention toutefois, met en garde Franck Morel, "un tel licenciement *sui generis* n'écarte pas tout risque de contentieux, notamment sur la validité de l'accord et la réalité du licenciement".

Les obstacles juridiques à une telle évolution

Une telle réforme d'envergure pourrait toutefois trouver sur son chemin certains obstacles. "On remet en cause la force obligatoire du contrat (*article 1134 du code civil*) qui est un principe de base du droit civil. Le salarié s'est engagé par contrat sur un certain nombre de droits et d'obligations", avertit Pascal Lokiec. Jean-Baptiste Allanic, avocat associé au sein du cabinet Fromont-Briens, estime pour sa part "qu'il n'existe aujourd'hui aucun obstacle juridique si la loi décide de forcer le verrou du contrat de travail, comme elle l'a déjà fait avec la loi Aubry et le passage aux 35 heures". Selon lui, l'article 1134 du code civil sera respecté



si on distingue bien les contrats de travail conclus antérieurement à la réforme et ceux conclus postérieurement. "Le contrat de travail reste la loi des parties et la réforme ne pourrait s'appliquer que pour les contrats de travail qui lui seront postérieurs. Le contrat de travail nouvellement conclu devra alors prévoir que les accords collectifs peuvent à tout moment modifier les clauses du contrat sur tel ou tel sujet". Dans ce cas, le refus du salarié serait pour motif personnel, voire pour faute. Et le socle intangible du contrat de travail réduit au strict minimum.

Reste à savoir si une telle réforme passerait sous les fourches caudines du Conseil constitutionnel ? "Le Conseil constitutionnel protège l'économie générale des conventions", rappelle Pascal Lokiec. Ce qui n'a toutefois pas empêché les Sages de valider le dispositif introduit par la loi de 2012 sur la modulation du temps de travail. Le Conseil constitutionnel a ainsi estimé que "le législateur a entendu conforter les accords collectifs relatifs à la modulation du temps de travail" et que "cette possibilité de répartition des horaires de travail sans obtenir l'accord préalable de chaque salarié est subordonnée à l'existence d'un accord collectif, applicable à l'entreprise, qui permet une telle modulation". "Ces dispositions, fondées sur un motif d'intérêt général suffisant, ne portent pas atteinte à la liberté contractuelle", a conclu le Conseil constitutionnel. Cette argumentation pourrait-elle être étendue demain aux accords de maintien dans l'emploi ? "Sans doute si la réforme porte sur des dispositifs spécifiques car l'argumentation de la protection de l'emploi pourrait jouer. En revanche, ce serait plus difficile si le législateur modifie de manière générale les rapports entre l'accord collectif et le contrat de travail", estime Pascal Lokiec.

Ce n'est qu'à la rentrée que les premières pistes de réforme seront dévoilées. La voie d'une expérimentation dans des domaines limités pourrait être un premier pas permettant de tester une telle évolution... ou révolution !

() Le Sénat a introduit dans le projet de loi Macron la création d'une commission de simplification dont l'une des missions serait justement "d'instaurer le principe selon lequel, sauf exceptions, un accord collectif est applicable nonobstant les dispositions contraires d'un contrat de travail" (article 86 quater). Cette commission a reçu l'aval du gouvernement lors de l'examen du texte.*

 Florence Mehrez

VEILLE DE DROIT FISCAL



Olivier de Mattos,
responsable juridique,
chargé d'enseignements,
membre de l'IRDAP

41 Adapter la fiscalité à l'ère du numérique

Source : [France Stratégie](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-26-fs-fiscalite-numerique_0.pdf), Note d'analyse, 9 mars 2015, Fiscalité du numérique : http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-26-fs-fiscalite-numerique_0.pdf

L'organisme de réflexion [France Stratégie](#) a rendu publique une note d'analyse « Fiscalité du numérique » qui s'intéresse aux géants du numérique, pratiquant l'optimisation fiscale et, se faisant, modifiant à leur avantage la chaîne de création de la valeur. L'analyse économique démontrerait qu'une taxation spécifique pourrait être mise en œuvre. L'économie numérique présente quelques spécificités dont la non-localisation des activités, le rôle central des plateformes, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données. Ces spécificités la distinguent de l'économie traditionnelle, en particulier par la modification des chaînes de création de valeur qu'elles induisent. Elles sont à l'origine des difficultés à appliquer le cadre fiscal actuel. Dès lors, la nécessaire adaptation de ce cadre demande une analyse économique du fonctionnement des entreprises du numérique. Il en ressort qu'à court terme, de nouveaux outils fiscaux spécifiques pourraient être envisagés, au niveau européen ou d'un noyau de pays, dans l'attente d'une refonte du cadre fiscal international. Une telle fiscalité, qui reposerait sur une taxe *ad valorem* des revenus publicitaires ou de la collecte de données personnelles, plus facilement rattachables à un territoire, ne serait cependant pas sans incidence. Il conviendrait de veiller à limiter les effets de distorsion qu'elle pourrait engendrer : collecte plus intensive de données, instauration de services payants, exclusion d'une partie des utilisateurs, frein à l'innovation. De ce fait, un taux de taxation assez faible et la mise en place d'un seuil, en deçà duquel l'entreprise ne serait pas taxée, sembleraient opportuns. Les transformations des modèles d'affaires, induites en particulier par les plateformes, soulèvent des questions qui vont bien au-delà de la seule fiscalité : innovation, concurrence, cybersécurité, gestion des données, financement de la création culturelle sont affectés. Les cadres existants doivent être adaptés au numérique, et ce, de manière coordonnée. Ainsi, les modèles développés dans l'étude, même s'ils sont centrés sur la fiscalité du numérique, ne manquent pas de souligner les interactions entre la fiscalité et la situation concurrentielle, ainsi que la collecte et l'exploitation des données personnelles.



Réforme Macron : les modifications apportées par le Sénat en droit social

Le Sénat a adopté le projet de loi Macron mais en le modifiant sur de nombreux points. Voici les modifications susceptibles d'être définitivement retenues concernant le travail dominical, les élections professionnelles et les licenciements économiques.



Par 185 voix (44 contre et 115 abstentions), le Sénat a adopté, le 12 mai 2015, le projet de loi Macron, un texte qui compte de nombreuses dispositions sur le droit du travail. Mais les sénateurs l'ont modifié. Il appartient désormais à la commission mixte parlementaire, qui se réunira avant fin mai, de tenter de concilier les points de vue entre l'Assemblée et le Sénat. À défaut, c'est l'Assemblée qui aura le dernier mot. Emmanuel Macron, le ministre de l'économie, a précisé que le texte final « devra prendre en compte les débats au Sénat ».

Travail dominical : l'ouverture étendue aux biens culturels

« Pour disposer rapidement de plus de souplesse », un amendement permet à un maire (ou au préfet de Paris s'il s'agit de la capitale) de désigner douze dimanches travaillés dès l'année 2015 (article 82). Pour leur permettre de faire face « à la concurrence d'internet », le Sénat a voté un amendement, auquel le gouvernement ne s'est pas opposé, permettant aux commerces de détails de biens culturel (comme la Fnac, ndlr) d'ouvrir tous les dimanches (art. 80).

Les accords collectifs (établissement, entreprise, branche ou accords territoriaux) devront prévoir « une compensation déterminée afin de tenir compte du caractère dérogatoire du travail accompli le dimanche » (art. 76).

Un amendement précise que le principe des accords collectifs préalables au travail dominical s'applique bien aux gares (art. 79).

Les arrêtés pris par le préfet à la demande de syndicats pour ordonner la fermeture au public d'un établissement pour faire respecter le repos sont limités à une durée ne pouvant excéder 5 ans (art. 81 bis).

Enfin, le gouvernement devra procéder, trois ans après la délimitation d'une zone touristique internationale, à une évaluation de l'impact économique et sociale (compensations, exercice du

volontariat) de l'ouverture dominicale dans cette zone (art. 72).

Accord collectif et contrat de travail : une commission est créée

Le Sénat a voté une commission « chargée de la réforme et la simplification du code du travail ». Elle a notamment pour mission de proposer des changements sur les accords collectifs et leur rapport avec le contrat du travail (art. 86 quater). Elle n'est pas sans rappeler la commission confiée à Jean-Denis Combrexelle, l'ancien directeur général du travail, par le gouvernement, mais sa composition est différente.

Élections professionnelles : retour à la case départ

L'article 87 a été supprimé avec l'accord du gouvernement. Il prévoyait que le juge judiciaire devienne seul compétent pour toute question relative à l'organisation des élections CE-DP.

Si le texte reste en l'état, cela signifie que les DIRECCTE garderont le pouvoir de déterminer la répartition entre les collèges électoraux, de fixer le nombre d'établissements, etc.

Licenciement économique : le motif réécrit

Le gouvernement a laissé « à la sagesse du Sénat » le soin d'adopter un nouvel article modifiant la définition du motif économique de licenciement en introduisant la référence aux « réorganisations destinées à sauvegarder la compétitivité de l'entreprise » ainsi que la « situation de l'entreprise ou, le cas échéant, de celle du secteur d'activité du groupe auquel elle appartient » (art. 103 ter). Le Sénat reprend dans la loi la jurisprudence de la Cour de cassation.

L'article L. 1233-3 du code du travail serait donc réécrit ainsi :

« Constitue un licenciement pour motif économique le licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques ou à des réorganisations destinées à sauvegarder la compétitivité de l'entreprise. Les dispositions du présent chapitre sont applicables à toute rupture du contrat de travail à l'exclusion de la rupture conventionnelle visée aux articles L. 1237-11 et suivants, résultant de l'une des causes énoncées au premier alinéa.

Le motif économique se justifie au regard de la situation de l'entreprise ou, le cas échéant, de celle du secteur d'activité du groupe auquel elle appartient ».

Les amendements du Sénat qui n'ont pas l'aval du gouvernement

D'autres amendements votés par le Sénat ne semblent avoir aucune chance d'être repris par l'Assemblée, le gouvernement ayant émis à leur propos un avis défavorable.

- La fusion CE et CHSCT et leur relèvement à 100 salariés

C'est le cas par exemple de l'article 87C qui fusionne le CE et le CHSCT dans une instance unique de représentation, quel que soit le seuil, ou l'article 87B qui relève à 100 salariés le seuil de création d'un CHSCT, d'un CE et de désignation d'un délégué syndical.

- La durée des stages relevée et l'indemnité du licenciement plafonnée

Il en va de même pour l'amendement du Sénat qui allonge la durée des stages jusqu'à 12 mois (art. 104 ter) ou de l'amendement qui rétablit de 1 à 3 journées de carence dans la fonction publique (art. 86 bis A). Contre l'avis du gouvernement, le Sénat a aussi voté le plafonnement aux 12 derniers mois de salaire de l'indemnité qu'un juge peut prononcer en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse (art. 87D) ainsi que le principe d'un CDI conclu en vue d'un projet, la réalisation de ce projet entraînant la rupture du contrat sans que s'appliquent les règles du licenciement économique (art. 98B).

- Les accords de maintien de l'emploi « offensifs »

Il faudra suivre particulièrement le sort réservé au final sur deux points : les accords de maintien de l'emploi et la pénibilité. Sur le premier point, le Sénat souhaite voir ces accords de l'emploi devenir offensifs (art. 98 A). La haute assemblée, pour l'instant désavouée par le gouvernement, veut modifier l'article L. 5125-1 créé par la loi de sécurisation de l'emploi afin que ces accords,

qui rendent possibles l'aménagement du temps de travail et des salaires, ne soient pas seulement possibles en cas de graves difficultés économiques mais aussi pour maintenir ou développer l'emploi sans conditions préalables. Le Sénat veut supprimer le diagnostic préalable à ces accords, ne plus limiter la durée de ces accords à 2 ans et cesser d'imposer aux dirigeants salariés et mandataires sociaux un effort proportionné à celui demandé aux salariés.

- Pénibilité : seuls 3 facteurs retenus

Sur la pénibilité, les sénateurs ont supprimé la fiche individuelle de suivi des expositions, qu'ils considéraient comme « une formalité bureaucratique impossible à remplir pour le dirigeant d'une PME » (art. 97 quinquies). Par ailleurs, ils ont limité la prise en compte de la pénibilité à 3 facteurs de risques (travail de nuit, travail en équipes successives alternantes et travail en milieu hyperbare), en lieu et place des 10 facteurs applicables à terme. Le travail répétitif applicable depuis le 1^{er} janvier 2015 a été supprimé. Pour les sénateurs, les modalités de mesure des facteurs, issues du décret du n° 2014-1160 9 octobre 2014, qu'ils n'ont pas retenues, « sont véritablement ubuesques ».



IDEES & DEBATS

De notre incapacité politique à faire des choix économiques

La baisse du budget de la Culture fut-elle une erreur, comme l'a dit Manuel Valls ? La faute du gouvernement, et de ses prédécesseurs, c'est surtout de ne pas choisir ses dépenses. Comme si l'action publique était parfaite.

LA
CHRONIQUE
de Jean-Marc
Vittori



Ciel, une erreur dans l'œuvre de Hollande ! Grisé par l'ambiance de Cannes, rêvant peut-être de figurer dans un film des coprésidents déjantés de son festival, les frères Coen, Manuel Valls avoue : ce fut « une erreur, au cours des deux premières années du quinquennat de François Hollande, de baisser le budget de la culture. » Peut-être le Premier ministre a-t-il admis cette faute d'autant plus facilement qu'il n'était pas à Matignon lorsqu'elle fut commise. Peut-être a-t-il été sensibilisé au sujet par son épouse violoniste. Au fond, peu importe. Car le chef du gouvernement a pointé ici le point aveugle de l'action menée par François Hollande depuis son arrivée à l'Élysée : il ne sait pas choisir. A sa décharge, ses prédécesseurs non plus...

Passons sur le budget de la culture. A 2,7 milliards d'euros, c'est à peine le centième des dépenses de l'Etat. Et il bute sur deux problèmes d'équité que le Premier ministre s'est bien gardé d'évoquer. Comment faire pour que cet argent ne profite pas d'abord aux riches, qui vont davantage au théâtre et plus encore à l'opéra que les pauvres ? Comment faire, ensuite, pour que cet argent ne soit pas capté par ceux qui, parmi les profession-

nels de la culture, savent mieux défendre leurs subventions que plaire au public ou créer des chefs-d'œuvre ?

La question déborde largement la culture. Elle touche le rapport des Français à la dépense publique. « *Nous avons choisi de ne pas choisir* », disent les experts de France Stratégie dans un rapport publié en avril. Ils le montrent avec un indicateur frappant de sélectivité qui révèle que la France est, parmi seize pays européens, celui qui a le moins différencié l'évolution de ses dépenses publiques. « *Là où d'autres pratiquent des coupes sévères dans certains postes de dépenses et, au contraire, en font progresser d'autres, nous pratiquons l'homothétie.* »

Quand il y a de l'argent dans les caisses

de l'Etat, il va partout. Quand il en manque, on rabote partout, jusqu'au minuscule budget de la culture. Quitte à afficher deux ou trois priorités fluctuant au gré des urgences successives (école, police, emploi, recherche, etc.). Des « priorités » qui en ressortent provisoirement mieux dotées mais jamais renouvelées en profondeur. L'indicateur porte sur la période 2004-2012, mais tout laisse à penser que les choses n'ont guère changé depuis. Comme si tout était parfait, dans la répartition des dépenses comme dans l'organisation de l'action. Ou comme si la bureaucratie était tellement puissante dans ce pays qu'elle empêche la mise en œuvre de vrais choix politiques.

Etrangement, nos voisins ne copient pas ce modèle français. L'Institut de l'entreprise a eu la bonne idée de commander à de jeunes chercheurs des études sur les politiques menées dans plusieurs pays européens durement frappés par la crise (Espagne, Irlande, Italie). O surprise : les gouvernants de ces pays, eux, ont fait des choix. Ils ont

par exemple changé en profondeur leur organisation territoriale. L'Irlande a divisé par quatre le nombre de ses collectivités locales, qui n'étaient déjà pas bien nombreuses, et amputé de 40 % les effectifs d'élus locaux. L'Espagne, elle, a choisi de mieux encadrer les communautés autonomes, de rationaliser la structure et les missions des collectivités locales et de propager le principe « *une administration, une compétence* ». L'Italie a aussi clarifié la répartition des compétences entre Etat et régions, et supprimé l'échelon administratif des provinces. Pendant ce temps, la France se contentait de changer le nom de ses assemblées départementales (sans les supprimer) et de réduire de moitié le nombre de ses régions (déclenchant aussitôt des centaines de batailles

menées par les maires pour garder leurs administrations chéries, et ainsi vider la réforme de sa substance).

Au cours des dernières décennies, pratiquement tous les pays avancés ont mené à un moment ou à un autre leur « *spending review* » (revue des dépenses) pour que les politiques puissent



ensuite trancher. L'Italie avait confié la sienne à l'un de ses économistes les plus réputés, Carlo Cottarelli, passé par le FMI. Pendant ce temps, la France inventait des sigles technocratiques : RCB (rationalisation des choix budgétaires, lancée en...1968), LOLF (loi organique relative aux lois de finances), RGPP (révision générale des politiques publiques), MAP (modernisation de l'action publique). Des milliers de fonctionnaires ont travaillé dur sur ces chantiers, qui devaient déboucher sur des choix décisifs et qui n'ont abouti qu'à des coups de rabot de plus en plus douloureux au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'os. Tout ça pour quelques milliards d'euros économisés, là où les Espagnols comptent en dizaines de milliards.

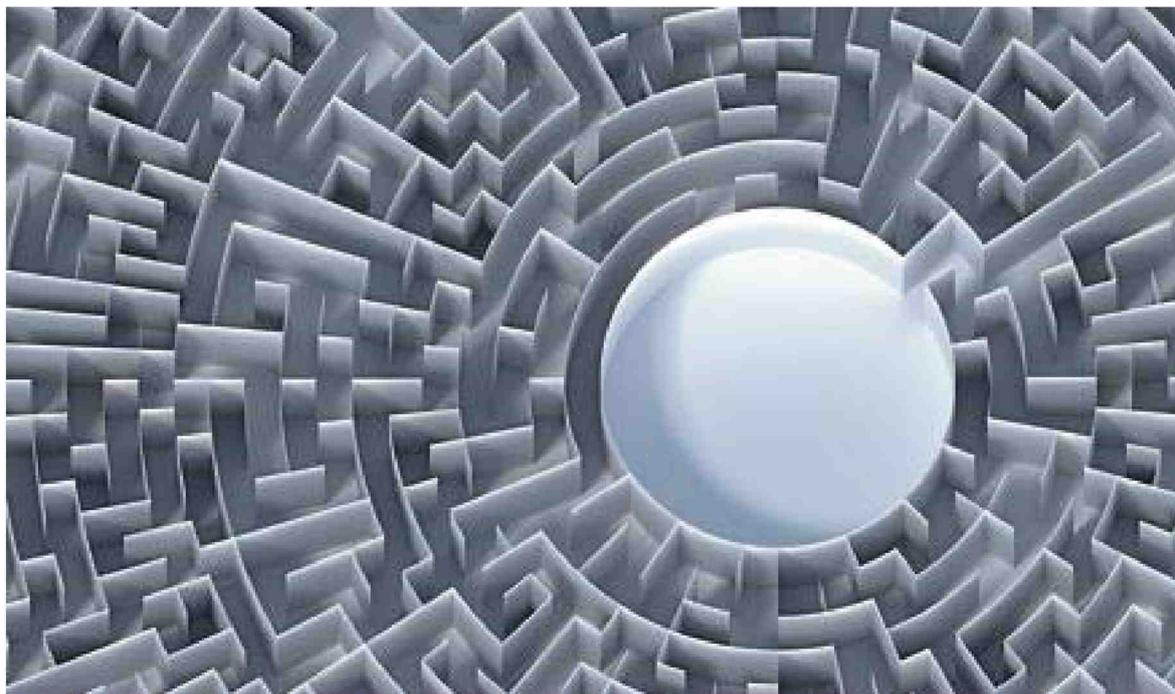
Cette incapacité à choisir, et donc à faire de la politique, va devenir de plus en plus handicapante. Parce que l'argent public se raréfie, parce que son utilisation peu efficace plombe le pays. Mais aussi parce que la révolution numérique touche aussi l'action publique et la touchera infiniment plus demain. Ceux qui en doutent devraient lire l'excellente étude d'Elisabeth Grosdhomme-Lulin que vient de publier (encore) l'Institut de l'entreprise, « Gouverner à l'ère du Big Data ». Elle décrit une action publique « *plus personnalisée, plus prédictive, plus préventive et plus participative* ». Pour tenir ces promesses, il faudra encore et toujours choisir. Choisir pour se donner les moyens techniques de mener cette révolution. Choisir ce que l'Etat doit mieux faire, faire faire ou ne plus faire. Choisir clairement, car le numérique ne marche pas avec le non-dit ou l'implicite. Petite annonce : pays cherche classe politique voulant vraiment faire de la politique.



**Retrouvez les références
des études citées, dans la version
numérique de cet article
sur lesechos.fr**

Quand l'argent manque,
on rabote partout.

L'incapacité à choisir,
et donc à faire
de la politique,
va devenir de plus
en plus handicapante.



Pour tenir ces promesses, il faudra encore et toujours choisir. *Photo Shutterstock*



En chiffres

40

Passer de 30 à 40 % de femmes chefs d'entreprise d'ici à 2017. C'est le but du plan national lancé par le gouvernement en août 2013.

70

Selon le rapport sur l'entrepreneuriat féminin réalisé par le Centre d'analyse stratégique (CAS) en avril 2013, 70 % des femmes considèrent l'entrepreneuriat comme un bon choix de carrière, pour 70, 1 % chez les hommes. Aussi attirées que les hommes, elles ont en revanche

moins souvent l'intention de se lancer. Ainsi, seules 6 % pensent créer ou reprendre une entreprise, contre 10, 5 % chez les hommes.

0, 7

Les entreprises dirigées par des femmes sont plus petites. Elles comptent en moyenne 0, 7 salarié, (contre 1, 1 salarié pour les hommes).



Nord-Pas-de-Calais-Picardie : un échec annoncé pour la croissance ?



La grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie se profile de plus en plus. Il s'agit d'une réforme territoriale pour booster la croissance, mais peut-être pas dans ce territoire. A en croire les chercheurs de **France Stratégie**, la nouvelle carte régionale va renforcer la cohérence économique interne des régions et va favoriser la croissance sauf pour trois entités dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Les chercheurs pointent une région hétérogène avec notamment l'Oise regardant vers l'Île-de-France entre autres en matière d'emploi.



Magazine TV de France Stratégie: les idées au clair

Avec ce nouveau magazine vidéo, France Stratégie vous propose un débat autour de ses différents travaux.

Ce 1er numéro est consacré au numérique et aux objets connectés. Invités : Lionel Janin, expert chargé du numérique, France Stratégie et Mehdi Chouiten, Senior Data Scientist, Parkeon. Les idées au clair, un magazine proposé par le service édition/Communication de France Stratégie



De notre incapacité politique à faire des choix économiques



La baisse du budget de la Culture fut-elle une erreur, comme l'a dit Manuel Valls ? La faute du gouvernement, et de ses prédécesseurs, c'est surtout de ne pas choisir ses dépenses. Comme si l'action publique était parfaite.

Ciel, une erreur dans l'œuvre de Hollande ! Grisé par l'ambiance de Cannes, rêvant peut-être de figurer dans un film des coprésidents déjantés de son festival, les frères Coen, Manuel Valls avoue : ce fut « une erreur, au cours des deux premières années du quinquennat de François Hollande, de baisser le budget de la culture. » Peut-être le Premier ministre a-t-il admis cette faute d'autant plus facilement qu'il n'était pas à Matignon lorsqu'elle fut commise. Peut-être a-t-il été sensibilisé au sujet par son épouse violoniste. Au fond, peu importe. Car le chef du gouvernement a pointé ici le point aveugle de l'action menée par François Hollande depuis son arrivée à l'Élysée : il ne sait pas choisir. A sa décharge, ses prédécesseurs non plus...

Passons sur le budget de la culture. A 2,7 milliards d'euros, c'est à peine le centième des dépenses de l'Etat. Et il bute sur deux problèmes d'équité que le Premier ministre s'est bien gardé d'évoquer. Comment faire pour que cet argent ne profite pas d'abord aux riches, qui vont davantage au théâtre et plus encore à l'opéra que les pauvres ? Comment faire, ensuite, pour que cet argent ne soit pas capté par ceux qui, parmi les professionnels de la culture, savent mieux défendre leurs subventions que plaire au public ou créer des chefs-d'œuvre ?

Surtout pas de coupes

La question déborde largement la culture. Elle touche le rapport des Français à la dépense publique. « Nous avons choisi de ne pas choisir », disent les experts de **France Stratégie** dans un rapport publié en avril. Ils le montrent avec un indicateur frappant de sélectivité qui révèle que la France est, parmi seize pays européens, celui qui a le moins différencié l'évolution de ses dépenses publiques. « Là où d'autres pratiquent des coupes sévères dans certains postes de dépenses et, au contraire, en font progresser d'autres, nous pratiquons l'homothétie. »

Quand il y a de l'argent dans les caisses de l'Etat, il va partout. Quand il en manque, on rabote partout, jusqu'au minuscule budget de la culture. Quitte à afficher deux ou trois priorités fluctuant au gré des urgences successives (école, police, emploi, recherche, etc.). Des « priorités » qui en ressortent provisoirement mieux dotées mais jamais rénovées en profondeur. L'indicateur porte sur la période 2004-2012, mais tout laisse à penser que les choses n'ont guère changé depuis.

Comme si tout était parfait, dans la répartition des dépenses comme dans l'organisation de l'action. Ou comme si la bureaucratie était tellement puissante dans ce pays qu'elle empêche la mise en œuvre de vrais choix politiques.

Etrangement, nos voisins ne copient pas ce modèle français. L'Institut de l'entreprise a eu la bonne idée de commander à de jeunes chercheurs des études sur les politiques menées dans plusieurs pays européens durement frappés par la crise (Irlande, Italie). O surprise : les gouvernants de ces pays, eux, ont fait des choix. Ils ont par exemple changé en profondeur leur organisation territoriale. L'Irlande a divisé par quatre le nombre de ses collectivités locales, qui n'étaient déjà pas bien nombreuses, et amputé de 40 % les effectifs d'élus locaux. L'Espagne, elle, a choisi de mieux encadrer les communautés autonomes, de rationaliser la structure et les missions des collectivités locales et de propager le principe « une administration, une compétence ». L'Italie a aussi clarifié la répartition des compétences entre Etat et régions, et supprimé l'échelon administratif des provinces. Pendant ce temps, la France se contentait de changer le nom de ses assemblées départementales (sans les supprimer) et de réduire de moitié le nombre de ses régions (déclenchant aussitôt des centaines de batailles menées par les maires pour garder leurs administrations chéries, et ainsi vider la réforme de sa substance).

Pour une poignée de milliards

Au cours des dernières décennies, pratiquement tous les pays avancés ont mené à un moment ou à un autre leur « spending review » (revue des dépenses) pour que les politiques puissent ensuite trancher. L'Italie avait confié la sienne à l'un de ses économistes les plus réputés, Carlo Cottarelli, passé par le FMI. Pendant ce temps, la France inventait des sigles technocratiques : RCB (rationalisation des choix budgétaires, lancée en... 1968), LOLF (loi organique relative aux lois de finances), RGPP (révision générale des politiques publiques), MAP (modernisation de l'action publique). Des milliers de fonctionnaires ont travaillé dur sur ces chantiers, qui devaient déboucher sur des choix décisifs et qui n'ont abouti qu'à des coups de rabot de plus en plus douloureux au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'os. Tout ça pour quelques milliards d'euros économisés, là où les Espagnols comptent en dizaines de milliards.

Cette incapacité à choisir, et donc à faire de la politique, va devenir de plus en plus handicapante. Parce que l'argent public se raréfie, parce que son utilisation peu efficace plombe le pays. Mais aussi parce que la révolution numérique touche aussi l'action publique et la touchera infiniment plus demain. Ceux qui en doutent devraient lire l'excellente étude d'Elisabeth Grosdhomme-Lulin que vient de publier (encore) l'Institut de l'entreprise, « Gouverner à l'ère du Big Data ». Elle décrit une action publique « plus personnalisée, plus prédictive, plus préventive et plus participative ». Pour tenir ces promesses, il faudra encore et toujours choisir. Choisir pour se donner les moyens techniques de mener cette révolution. Choisir ce que l'Etat doit mieux faire, faire faire ou ne plus faire. Choisir clairement, car le numérique ne marche pas avec le non-dit ou l'implicite. Petite annonce : pays cherche classe politique voulant vraiment faire de la politique.

Jean-Marc Vittori
@jmvittoriSuivre



La France à 13 régions mieux soudée du point de vue économique

Publié le 18/05/2015 • Par Emmanuel Guillemain d'Echon • dans : France

D'après l'étude de **France stratégie** sur la « cohérence économique interne des régions » paru le mercredi 13 mai, les nouveaux ensembles qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier prochain seront plus soudés économiquement. Le nombre de départements métropolitains (hors Corse) subissant des « forces centrifuges » devrait également diminuer, selon l'organe de prospective du gouvernement : ils ne seraient plus que 16, contre 24 jusqu'ici, à subir des « forces centrifuges » – c'est-à-dire que leurs échanges économiques soit plus importants avec une autre région que la leur. Ce renforcement « impliqu[e] des gains en matière de prise de décision et de mise en place des politiques efficaces de développement économique régional », estiment les auteurs de l'étude. Il eût été surprenant qu'un organisme placé sous la tutelle du Premier ministre arrive à une conclusion différente. Les critères choisis⁽¹⁾ pour mesurer la cohérence économique des nouvelles régions restent d'ailleurs limités : les « forces centrifuges » s'appliquent quand une part importante de la population d'un département travaille dans une autre région (ou que celui-ci attire des travailleurs d'ailleurs), ou bien que les actionnaires des entreprises locales résident ailleurs en France. Ce dernier critère porte seulement sur 4,2 millions d'emplois privés, soit un quart de l'emploi marchand (hors agriculture).

Mais l'étude n'en réserve pas moins des conclusions intéressantes. Parmi les régions « cohérentes », c'est-à-dire dont moins du quart des départements sont concernés par ces liens extérieurs forts avec d'autres régions, on retrouve certaines dont le périmètre n'a pas bougé, comme l'Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur, mais aussi le nouvel ensemble Rhône-Alpes-Auvergne.

De manière surprenante, la super-région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne est aussi jugée « parfaitement cohérente » -on se souvient des protestations véhémentes des élus alsaciens, qui rejettent la fusion. C'est notamment, explique l'étude, parce que sa création « fait disparaître les forces centrifuges qui traversaient plusieurs départements » : la Meuse (avec la Marne), les Vosges et la Moselle (avec les départements alsaciens). Toutefois, « les déplacements de travailleurs comme les liens financiers sont relativement limités au sein de la région », qui devient une force d'attraction pour l'Aisne (Nord-Pas-de-Calais-Picardie) et le Territoire de Belfort (Bourgogne-Franche-Comté) pour les liens d'actionnariat.

La plus grande des nouvelles régions, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, est aussi « cohérente » car peu sujette aux forces centrifuges, mais l'étude note toutefois « l'intensité particulièrement faible des déplacements de travailleurs entre départements ».

Des redécoupages inutiles ?

Il est intéressant de se pencher sur les régions dont l'évolution a fait polémique lors des débats parlementaires. Ainsi, si la Bretagne reste une région « parfaitement cohérente, aucun département ne subissant de force centrifuge et n'exerçant d'attraction forte sur aucun autre département », **France Stratégie** note qu'un rapprochement avec la région Pays-de-la-Loire aurait eu du sens, car « ces deux régions entretiennent entre elles des liens assez étroits, notamment en ce qui concerne les liens d'actionnariat » de leurs entreprises. Les déplacements de travailleurs sont également importants entre l'Ille-et-Vilaine (Bretagne) et la Mayenne ou la Loire-Atlantique (Pays-de-la-Loire). Cependant, un redécoupage fusionnant la seule Loire-Atlantique avec la Bretagne, comme le réclament nombre d'élus bretons, aurait pour conséquence de rompre les liens forts entre ce département et ses voisins, notamment la Vendée et le Maine-et-Loire.

Il y aurait eu une logique dans l'éclatement de la Picardie, dont l'Aisne regarde vers la grande

région de l'Est, et l'Oise vers l'Île-de-France. Son rapprochement avec le Nord-Pas-de-Calais, dont les échanges internes sont « nourris », mais beaucoup moins développés avec les départements picards, apparaît en outre peu justifié. La région Centre-Val-de-Loire, restée inchangée malgré de nombreuses polémiques, est également qualifiée de « peu cohérente » : nombre d'habitants du Cher vont travailler de l'autre côté de la Loire, dans la Nièvre, tandis que ceux d'Eure-et-Loir se dirigent vers la région parisienne, et ceux d'Indre-et-Loire dans la Vienne.

Les auteurs de l'étude présentent eux-même un redécoupage théorique pour éviter l'isolement de certains départements isolés ou attirés par les régions périphériques, à la fois en termes de flux financiers et d'emploi. Ils proposent ainsi d'« affecter » le Gard à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; c'est le seul département de la vallée du Rhône, très interdépendante sur le plan des flux de travailleurs, qui soit isolé, en périphérie de la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. L'Orne, relativement peu intégré à la Normandie, pourrait rejoindre la région Pays de la Loire ou, au contraire, la Sarthe intégrer la Normandie. Quant au Cantal, qui apparaît dans une position retranchée, il pourrait rejoindre soit la grande région pyrénéenne, soit le grand ensemble Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Mais le commissariat général met en garde contre de nouveaux redécoupages, qui sont d'ailleurs permis par la loi. « Tant que l'on maintient inchangé le nombre de régions, un tel processus n'aboutit pas : les réaffectations créant de nouvelles forces centrifuges à chaque étape », notent les auteurs. Un argument à peser dans la campagne des régionales, d'ores et déjà lancée, dans laquelle le sujet du « droit d'option » de certains départements à quitter leur région pour en rejoindre une autre ne devrait pas manquer de resurgir.



La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté ne va pas favoriser la croissance

lundi 18 mai 2015 à 10:05 | Par Gaëlle Jouanne Envoyer à un ami
Imprimer Réagir



La nouvelle carte régionale « renforce la cohérence économique interne des régions » selon une étude de **France Stratégie**. Sauf... en Bourgogne-Franche-Comté, en Centre-Val de Loire et Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

France Stratégie, organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre, vient de publier une étude sur l'impact économique du redécoupage de la France. Il en ressort notamment que l'objectif du gouvernement de rendre ainsi les régions plus fortes pourrait ne pas être atteint partout. Trois régions sont qualifiées de peu cohérentes : la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

En quoi notre nouvel espace est-il hétérogène ? Une partie des départements qui le composent « subissent des forces centrifuges (échanges humains et économiques) qui les éloignent », expliquent les auteurs. En d'autres termes, en Bourgogne/Franche-Comté, « trois départements sur sept regardent plutôt ailleurs » : le Territoire de Belfort » a des liens forts avec la grande région du Nord-Est » et la Nièvre et la Saône-et-Loire avec d'autres régions voisines.

Comment créer alors de nouvelles dynamiques pour favoriser la croissance ? « Les pouvoirs publics devront s'interroger sur l'opportunité de mettre en place des politiques permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région », notamment concernant les transports et les stratégies de développement.



La nouvelle carte des régions : une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients

La nouvelle carte régionale « renforce la cohérence économique interne des régions » et va donc favoriser leur croissance, sauf pour trois d'entre elles: Bourgogne/Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Nord-Pas-de-Calais/Picardie, selon une étude de **France Stratégie**.



Au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine (hors Corse) ne comptera plus que douze régions, au lieu de 21, 14 régions disparaissant pour se fondre dans de nouvelles entités.

Le nouveau découpage « propose des régions économiques plus cohérentes que la précédente », car « moins de départements subissent des forces centrifuges qui les éloignent de leur région », soutient l'étude publiée cette semaine par cet organisme de concertation et de réflexion placé auprès des pouvoirs publics.

Selon les trois auteurs (**France Stratégie** et université Paris-Dauphine), « une région est dite cohérente si moins de 25 % de ses départements sont

concernés par une telle force centrifuge », mesurée par l'intensité des échanges humains et économiques avec une autre région.

Le gouvernement avait proposé il y a bientôt un an, le 2 juin 2014, un découpage pour faire « des régions plus fortes », faisant valoir que « la carte idéale n'existe pas ». Il avait accepté un remaniement assez profond par le Parlement de son projet initial, à condition de ne rattacher aucun département à une autre région que celle à laquelle il appartient aujourd'hui.

Dans le découpage actuel, explique l'étude, la force centrifuge s'exerce sur 24 départements. Ils ne seront plus que 16 l'an prochain.

En Bourgogne/Franche-Comté, trois départements sur sept regardent plutôt ailleurs : Territoire de Belfort, « qui a des liens forts avec la grande région du Nord-Est », la Nièvre et la Saône-et-Loire en raison de la localisation de Nevers et Mâcon, tout proches d'autres régions que la leur. « Cette région se caractérise par des déplacements de travailleurs et des liens financiers relativement soutenus, mais elle ne se distingue ni par un degré d'intégration élevé, ni par une ouverture forte » sur ses voisines, estime France stratégie.

Quant au Centre-Val de Loire, au périmètre inchangé, « cette région est assez peu cohérente », car les déplacements des travailleurs entre les départements qui la composent sont « assez limités » et pour partie extérieurs à la région : les travailleurs d'Eure-et-Loir vont vers l'Île-de-France, une part de ceux du Cher ont leur activité professionnelle en Bourgogne.

Fusionner Bretagne et Pays de la Loire, plutôt une bonne idée

Le Nord-Pas-de-Calais/Picardie est lui aussi assez hétérogène. En effet, « de nombreux résidents » de l'Oise travaillent en Île-de-France, tandis que les propriétaires des entreprises de l'Aisne sont davantage liés à la région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne.

À un degré moindre, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon présente des faiblesses. Pour les liens strictement économiques, le Gard a plus à voir avec PACA (et notamment avec le Vaucluse), et le Gers avec l'Aquitaine, fusionnée avec Poitou-Charentes et Limousin.

Au contraire, la grande région de l'Est « est parfaitement cohérente », aucun de ses dix départements ne regardant vers une autre région, alors que c'était le cas dans l'ancien découpage pour la Meuse, le Bas-Rhin et les Vosges, souligne l'étude.

Même diagnostic pour la Bretagne, dont « aucun département » ne lorgne hors des limites régionales ni, d'ailleurs, n'attire des départements voisins. Il n'en reste pas moins qu'elle entretient « des liens assez étroits », au plan de l'actionnariat des entreprises, avec les Pays de la Loire. Selon les chercheurs, « une grande région les réunissant n'aurait pas réduit la cohérence et aurait renforcé l'intégration ».

Côté Est, cette fois, la fusion de Rhône-Alpes avec l'Auvergne « apparaît très cohérente, avec des déplacements domicile-travail et des liens d'actionnariat assez forts ». Un bémol, « seul le Cantal est très faiblement intégré dans la région et plus tourné vers Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon ». Plus au sud, PACA, aux contours inchangés, est cohérente, « à l'exception du Vaucluse, très lié au Gard ».

Selon **France stratégie**, réaffecter des départements confrontés à des forces centrifuges, tels que le Cantal, le Gard et l'Orne, ne serait pas une solution car « ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges ». Il vaudrait mieux, pour eux comme pour « les départements isolés », « mettre en place des politiques permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région ».

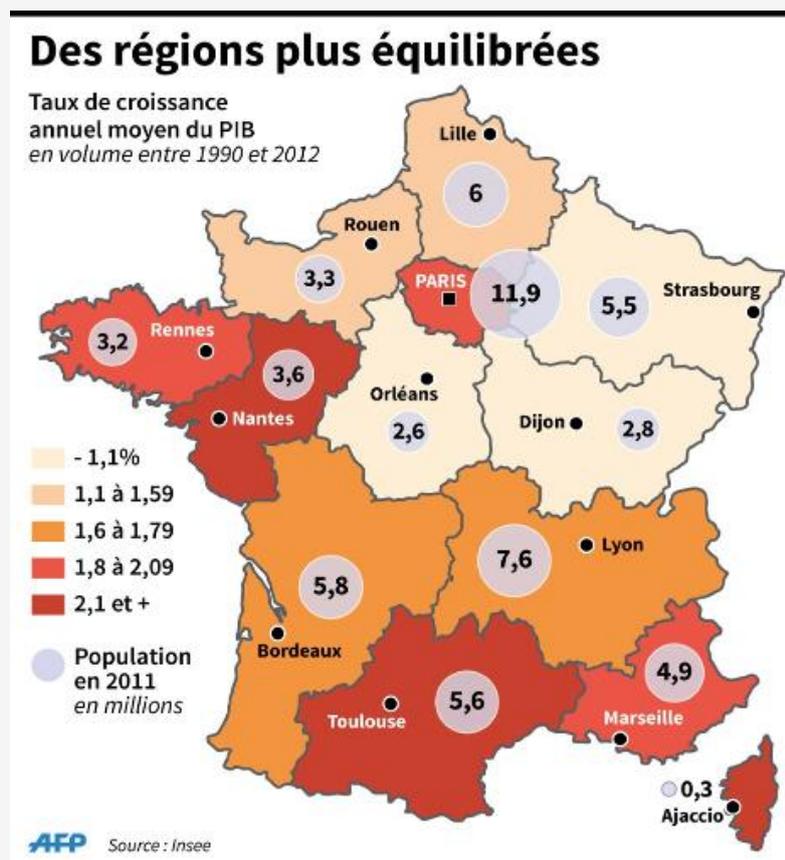
Thierry Masure

Source : Réforme territoriale et cohérence économique régionale, Note d'analyse, France Stratégie, 13 mai 2015

Copyright © AFP : « Tous droits de reproduction et de représentation réservés ». © Agence France-Presse 2015



La nouvelle carte des régions: une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients



La nouvelle carte régionale 'renforce la cohérence économique interne des régions' et va donc favoriser leur croissance, sauf pour trois d'entre elles: Bourgogne/Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Nord-Pas-de-Calais/Picardie, selon une étude de **France Stratégie**.

Au 1er janvier 2016, la France métropolitaine (hors Corse) ne comptera plus que douze régions, au lieu de 21, 14 régions disparaissant pour se fondre dans de nouvelles entités.

Le nouveau découpage 'propose des régions économiques plus cohérentes que le précédent', car 'moins de départements subissent des forces centrifuges qui les éloignent de leur région', soutient l'étude publiée cette semaine par cet organisme de concertation et de réflexion placé auprès des pouvoirs publics.

Selon les trois auteurs (**France Stratégie** et université Paris-Dauphine), 'une région est dite cohérente si moins de 25% de ses départements sont concernés par une telle force centrifuge', mesurée par l'intensité des échanges humains et économiques avec une autre région.

Le gouvernement ne s'est jamais vraiment expliqué sur le découpage qu'il avait proposé il y a bientôt un an, le 2 juin 2014, pour faire 'des régions plus fortes', faisant valoir que 'la carte idéale n'existe pas'. Il avait accepté un remaniement assez profond par le parlement de son projet initial, à condition de ne rattacher aucun département à une autre région que celle à laquelle il appartient aujourd'hui.

Dans le découpage actuel, explique l'étude, la force centrifuge s'exerce sur 24 départements. Ils ne seront plus que 16 l'an prochain.

En Bourgogne/Franche-Comté, trois départements sur sept regardent plutôt ailleurs: Territoire de Belfort, 'qui a des liens forts avec la grande région du Nord-Est', la Nièvre et la Saône-et-Loire en raison de la localisation de Nevers et Mâcon, tout proches d'autres régions que la leur.

'Cette région se caractérise par des déplacements de travailleurs et des liens financiers relativement soutenus, mais elle ne se distingue ni par un degré d'intégration élevé, ni par une ouverture forte' sur ses voisines, estime **France stratégie**.

Quant au Centre-Val de Loire, au périmètre inchangé, 'cette région est assez peu cohérente', car les déplacements des travailleurs entre les départements qui la composent sont 'assez limités' et pour partie extérieurs à la région: les travailleurs d'Eure-et-Loir vont vers l'Ile-de-France, une part de ceux du Cher ont leur activité professionnelle en Bourgogne.

Fusionner Bretagne et Pays de la Loire, plutôt une bonne idée

Le Nord-Pas-de-Calais/Picardie est lui aussi assez hétérogène. En effet, 'de nombreux résidents' de l'Oise travaillent en Ile-de-France, tandis que les propriétaires des entreprises de l'Aisne sont davantage liés à la région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne.

A un degré moindre, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon présente des faiblesses. Pour les liens strictement économiques, le Gard a plus à voir avec PACA (et notamment avec le Vaucluse), et le Gers avec l'Aquitaine, fusionnée avec Poitou-Charentes et Limousin.

Au contraire, la grande région de l'Est 'est parfaitement cohérente', aucun de ses dix départements ne regardant vers une autre région, alors que c'était le cas dans l'ancien découpage pour la Meuse, le Bas-Rhin et les Vosges, souligne l'étude.

Même diagnostic pour la Bretagne, dont 'aucun département' ne lorgne hors des limites régionales ni, d'ailleurs, n'attire des départements voisins. Il n'en reste pas moins qu'elle entretient 'des liens assez étroits', au plan de l'actionnariat des entreprises, avec les Pays de la Loire. Selon les chercheurs, 'une grande région les réunissant n'aurait pas réduit la cohérence et aurait renforcé l'intégration'.

Côté Est, cette fois, la fusion de Rhône-Alpes avec l'Auvergne 'apparaît très cohérente, avec des déplacements domicile-travail et des liens d'actionnariat assez forts'. Un bémol, 'seul le Cantal est très faiblement intégré dans la région et plus tourné vers Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon'. Plus au sud, PACA, aux contours inchangés, est cohérente, 'à l'exception du Vaucluse, très lié au Gard'.

Selon **France stratégie**, réaffecter des départements confrontés à des forces centrifuges, tels que le Cantal, le Gard et l'Orne, ne serait pas une solution car 'ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges'. Il vaudrait mieux, pour eux comme pour 'les départements isolés', 'mettre en place des politiques permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région'.

L'Orne « bien » normande

Et si l'Orne quittait le nouveau périmètre normand pour rejoindre celui des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) ?

Dans une étude de **France Stratégie** (lire nos éditions du samedi 16 mai), trois chercheurs indiquent que le département de l'Orne est « le seul département parmi les cinq départements de la région Normandie à être relativement plus tourné vers une autre région », en l'occurrence les Pays de la Loire.

Dans la même étude, les chercheurs indiquent, en parallèle, que la Sarthe « subit une force centrifuge vers la Normandie du fait de son rapprochement avec l'Orne. Les déplacements de travailleurs comme les liens financiers sont relativement élevés ». Une thèse qui n'a pas manqué de provoquer de multiples réactions de la part des lecteurs de Paris-Normandie qui, pour la plupart, défendent l'unité normande. Ils ne sont pas plus « chauds » à l'idée d'accueillir la Sarthe qu'ils ne l'étaient à l'idée - émise par Nicolas Mayer-Rossignol - de rattacher la Picardie à la Normandie.



Alain Lambert « Rattacher Alençon à

la Sarthe

Le « détachement » envisageable de l'Orne a également suscité des réactions.

« L'Orne, après invasions et libérations de toutes sortes est incontestablement normande depuis au moins dix siècles. On peut avoir des idées alternatives mais l'histoire ne s'édifie pas en une petite décennie », répond Alain Lambert, le président UDI du conseil départemental de l'Orne. « Il ne faut d'ailleurs pas confondre l'Orne et Alençon dont les territoires n'ont pas la même taille. Rattacher Flers, Vimoutiers, ou l'Aigle aux Pays de Loire serait inenvisageable. Rattacher Alençon à la Sarthe, rétrograderait la ville en petite sous-préfecture. Être situé au croisement des flux d'échanges entre grands territoires prospères est une chance, ajoute l'ancien ministre du Budget. Cela s'appelle un hub et c'est notre force. C'est celle que doit jouer l'Orne, et elle a tous les atouts pour le faire. Il lui faut unir toutes ses forces et travailler d'un seul cœur à sa réussite, sans que personne ne cherche à tirer la couverture à soi. C'est l'Orne notre championne que nous devons tous ensemble promouvoir et servir. ».

L'Orne « bien » normande

Et si l'Orne quittait le nouveau périmètre normand pour rejoindre celui des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) ?

Dans une étude de **France Stratégie** (lire nos éditions du samedi 16 mai), trois chercheurs indiquent que le département de l'Orne est « le seul département parmi les cinq départements de la région Normandie à être relativement plus tourné vers une autre région », en l'occurrence les Pays de la Loire.

Dans la même étude, les chercheurs indiquent, en parallèle, que la Sarthe « subit une force centrifuge vers la Normandie du fait de son rapprochement avec l'Orne. Les déplacements de travailleurs comme les liens financiers sont relativement élevés ». Une thèse qui n'a pas manqué de provoquer de multiples réactions de la part des lecteurs de Paris-Normandie qui, pour la plupart, défendent l'unité normande. Ils ne sont pas plus « chauds » à l'idée d'accueillir la Sarthe qu'ils ne l'étaient à l'idée - émise par Nicolas Mayer-Rossignol - de rattacher la Picardie à la Normandie.



Alain Lambert « Rattacher Alençon à

la Sarthe

Le « détachement » envisageable de l'Orne a également suscité des réactions.

« L'Orne, après invasions et libérations de toutes sortes est incontestablement normande depuis au moins dix siècles. On peut avoir des idées alternatives mais l'histoire ne s'édifie pas en une petite décennie », répond Alain Lambert, le président UDI du conseil départemental de l'Orne. « Il ne faut d'ailleurs pas confondre l'Orne et Alençon dont les territoires n'ont pas la même taille. Rattacher Flers, Vimoutiers, ou l'Aigle aux Pays de Loire serait inenvisageable. Rattacher Alençon à la Sarthe, rétrograderait la ville en petite sous-préfecture. Être situé au croisement des flux d'échanges entre grands territoires prospères est une chance, ajoute l'ancien ministre du Budget. Cela s'appelle un hub et c'est notre force. C'est celle que doit jouer l'Orne, et elle a tous les atouts pour le faire. Il lui faut unir toutes ses forces et travailler d'un seul cœur à sa réussite, sans que personne ne cherche à tirer la couverture à soi. C'est l'Orne notre championne que nous devons tous ensemble promouvoir et servir. ».

L'orne « bien » normande

Et si l'Orne quittait le nouveau périmètre normand pour rejoindre celui des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) ?

Dans une étude de **France Stratégie** (lire nos éditions du samedi 16 mai), trois chercheurs indiquent que le département de l'Orne est « le seul département parmi les cinq départements de la région Normandie à être relativement plus tourné vers une autre région », en l'occurrence les Pays de la Loire.

Dans la même étude, les chercheurs indiquent, en parallèle, que la Sarthe « subit une force centrifuge vers la Normandie du fait de son rapprochement avec l'Orne. Les déplacements de travailleurs comme les liens financiers sont relativement élevés ». Une thèse qui n'a pas manqué de provoquer de multiples réactions de la part des lecteurs de Paris-Normandie qui, pour la plupart, défendent l'unité normande. Ils ne sont pas plus « chauds » à l'idée d'accueillir la Sarthe qu'ils ne l'étaient à l'idée - émise par Nicolas Mayer-Rossignol - de rattacher la Picardie à la Normandie.



Alain Lambert « Rattacher Alençon à

la Sarthe

Le « détachement » envisageable de l'Orne a également suscité des réactions.

« L'Orne, après invasions et libérations de toutes sortes est incontestablement normande depuis au moins dix siècles. On peut avoir des idées alternatives mais l'histoire ne s'édifie pas en une petite décennie », répond Alain Lambert, le président UDI du conseil départemental de l'Orne. « Il ne faut d'ailleurs pas confondre l'Orne et Alençon dont les territoires n'ont pas la même taille. Rattacher Flers, Vimoutiers, ou l'Aigle aux Pays de Loire serait inenvisageable. Rattacher Alençon à la Sarthe, rétrograderait la ville en petite sous-préfecture. Être situé au croisement des flux d'échanges entre grands territoires prospères est une chance, ajoute l'ancien ministre du Budget. Cela s'appelle un hub et c'est notre force. C'est celle que doit jouer l'Orne, et elle a tous les atouts pour le faire. Il lui faut unir toutes ses forces et travailler d'un seul cœur à sa réussite, sans que personne ne cherche à tirer la couverture à soi. C'est l'Orne notre championne que nous devons tous ensemble promouvoir et servir. ».

Nouvelles Régions. Un risque d'isolement pour certains départements

Et si la Bretagne et les Pays de la Loire fusionnaient ? Dans sa récente étude sur la réforme des régions, France Stratégie un think tank dépendant de Matignon, laisse entendre que ce serait une bonne idée. Economiquement parlant, cet institut a en effet mesuré la cohérence des régions en comparant l'intensité des échanges de chaque département les uns avec les autres. Ces échanges sont analysés sous le prisme des déplacements domicile-travail et celui des liens financiers, c'est-à-dire des liens d'actionnariat entre les entreprises de chacun des départements qui la compose. On y apprend que certains départements ont ainsi des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à

laquelle ils appartiennent. C'est le cas de la Sarthe qui subit, selon l'étude, une force centrifuge vers la Normandie du fait de son rapprochement avec l'Orne.

France Stratégie indique qu'en Bretagne, les départements ont des liens étroits. La région est dite cohérente. Mais, ajoute France Stratégie, une grande région réunissant la Bretagne et les Pays de la Loire aurait renforcé l'intégration du territoire, les liens capitalistiques entre les deux régions étant importants.

L'organisme fait le tour des régions pour en dresser le portrait. A noter que la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes semble relativement peu intégrée en raison de la faiblesse des

déplacements des travailleurs. Toutefois, les liens d'actionnariat sont plus élevés.

La réforme territoriale a renforcé la cohérence des régions conclut France Stratégie qui invite les pouvoirs publics à mettre en place des politiques pour renforcer les liens (transport, développement économique) des départements isolés sur leur propre territoire.

Consulter l'intégralité de cette étude

La rédaction web



Réforme du collège: l'inconsolable chagrin des ex-bons élèves



La gauche, critiquée par les anciens premiers de la classe devenus les gardiens du temple d'une école révolue, a imaginé une réforme a minima, mais qui va dans le bon sens.

Le problème de l'approfondissement des inégalités sociales par l'école hante le débat français, tant ses retombées en cascade minent la cohésion du pays. La gauche invente une réforme du collège a minima, mais qui va dans le bon sens. C'est alors que le ciel lui tombe sur la tête.

Le ciel? Ou plutôt un tir groupé de toutes les autorités qui pensent détenir la science infuse pour élever le niveau des élèves. C'est le clan des ex-bons élèves, qui en chœur entament la ritournelle du «c'était mieux avant»: ceux qui faisaient partie des quelques 18% de leur génération qui obtint le bac général en 1968, ou des 22% en 1984, soit donc une petite minorité orientée vers l'enseignement général long à la fin du primaire. Le lycée était alors composé de «bons élèves», passés par les filières latin ou grec dès la sixième, et à qui l'on pouvait proposer un menu homogène qui se diversifiait selon que l'on était plus littéraire ou plus scientifique.

L'image du lycée des bons élèves férus d'humanités ou de culture scientifique des années 60-70 est facilement idéalisée par ceux qui l'ont connu. Aujourd'hui, ceux-ci sont les premiers à pousser les jeunes, et surtout leurs enfants et petits-enfants, dans cette direction, la voie du bac général, des options et des filières d'excellence, avec au bout si possible, non seulement le bac, mais surtout, nouvel insigne de distinction, un bac avec mention bien ou très bien. Donc tout ce qui ressemble à une révision des programmes, à un allègement de certaines matières au profit d'autres matières, à un changement dans les méthodes d'enseignement, est vécu comme un sacrilège ou un appauvrissement par ces anciens premiers de la classe devenus les gardiens du temple d'une école révolue: celle qui visait essentiellement à sélectionner une élite professionnelle –ingénieurs, médecins, architectes, cadres supérieurs... et évidemment, enseignants.

Un jalon supplémentaire

Depuis, démocratisation du savoir en bandoulière, on a créé, avec la loi Haby de 1975, le collège unique, destiné à conduire l'ensemble d'une génération jusqu'à 16 ans avec un solide bagage de savoirs. Parallèlement, on a développé d'autres types de bacs qui s'ajoutent au bac général, le bac technologique (1968) et le bac pro (1985): l'objectif de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation de 1984 à 1986, étant alors d'acheminer 80% d'une classe d'âge au bac. Trente ans plus tard, ce pari est en passe d'être atteint: en 2012, 38% des jeunes ont obtenu un bac général (objet de convoitise dans tous les milieux), 24% un bac pro et 16% un bac technologique. Parallèlement, l'enseignement supérieur s'est ouvert: 42 % des membres des nouvelles générations obtiennent un diplôme du supérieur.

Au fil de cette évolution, le collège unique a été sacralisé au nom des principes généreux et universalistes sur lequel il repose. Simultanément, il a toujours constitué un maillon faible du

système scolaire en raison de la difficulté à traiter des populations de collégiens de plus en plus hétérogènes tout en garantissant les chances de tous, puisque c'est à partir des résultats du collège que s'organise l'orientation scolaire vers les filières du bac ou de la formation professionnelle. Parce qu'il est investi d'une mission périlleuse, l'histoire du collège unique est émaillée d'une succession de réformes sur les programmes et les méthodes pédagogiques, et depuis ses origines ce slogan est martelé: «un collège unique, mais pas un collège uniforme».

Ainsi, le projet de Najat Vallaud-Belkacem pose seulement un jalon supplémentaire à un mouvement continu de réformes élaborées depuis des décennies par les penseurs de la rue de Grenelle. L'idée d'agréments le socle commun de connaissances d'enseignements supplémentaires –les fameux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé pour un volume de 4-5 heures/semaine, objets de tous les commentaires consternés–, n'a rien de révolutionnaire et s'inscrit dans la filiation des «itinéraires de découverte» initiés par Jack Lang en 2001. Il serait d'ailleurs stupéfiant que l'école échappe au mode de travail collaboratif alors qu'il se développe dans tous les secteurs de la société. Parallèlement, favoriser l'enseignement d'une seconde langue vivante dès la 5^e pour tout le monde (au lieu de la 4^e!), et donc supprimer les classes dites «bilangues», n'apparaît pas davantage comme le bouleversement du siècle: c'est plutôt une idée bienvenue à l'heure où le marché du travail des jeunes est devenu planétaire.

D'après une note du Centre d'analyse stratégique de 2013 qui se fonde sur des comparaisons internationales (notamment la Health Behaviour School-aged Children de 2010), il apparaît que le bien-être des enfants français à l'école diminue sensiblement à partir du collège et repart à la hausse à l'entrée du lycée. Le collège apparaît comme un univers particulièrement compétitif, de fortes tensions y règnent entre les élèves en fonction des résultats scolaires. 55% des collégiens pensent que leurs camarades sont gentils et coopératifs, un résultat bien modeste comparé à d'autres pays. Seulement un élève sur deux affirme que les enseignants s'intéressent à son bien-être, ce qui peut interloquer.

Le nombre de violences et de harcèlements est en hausse, y compris de cyber-harcèlements –il est un des plus élevés d'Europe–, les bons élèves étant situés en première ligne pour les brimades. Parallèlement, le collège est aussi un lieu où se défait la confiance en soi pour une partie des jeunes, complètement largués, qui voient se profiler à l'horizon les itinéraires de relégation ou le décrochage. Pour lutter contre ce climat, la note préconise, entre autres mesures, de systématiser les travaux collectifs entre les élèves pour favoriser le sens coopératif: c'est précisément un des aspects de la réforme.

Une ministre sur la défensive

Pour présenter son projet, la ministre a souvent paru camper sur la défensive. Elle a plusieurs fois évoqué l'ennui ressenti par une partie des collégiens –un argument qu'avait autrefois utilisé Jack Lang. Est-ce bien judicieux d'utiliser un terme qui suggère le désintéret d'une fraction des collégiens pour le contenu des cours? L'ennui, de fait, recouvre des réalités plus complexes et parfois moins avouables, comme nous venons de le voir. Plutôt que de prendre de haut les réserves de ses adversaires et de cultiver une image d'héroïne défiant les conservatismes, la ministre aurait pu s'appuyer sur des travaux qui documentent avec précision les défauts et les contre-performances du collège aujourd'hui, et aurait pu faire appel au bon entendement des enseignants et des parents pour justifier la voie engagée. Quand on creuse les problèmes qui traversent le collège, c'est bien au delà des EPI qu'il faudrait réformer –au risque de chagriner encore davantage les anciens bons élèves.

Faut-il conserver le collège unique –malgré les nombreuses critiques qui ont été exprimées à son encontre, y compris parmi les enseignants? Faut-il avancer l'âge d'inscription dans des formations professionnelles? Faut-il faire porter tout l'effort sur des processus de rattrapage des bases scolaires indispensables pour les jeunes en voie de décrochage? Faut-il proposer des parcours pour des métiers artisanaux ou artistiques, pour les élèves qui se sentent mal à l'aise dans l'enseignement du collège et qui attendent avec passivité la fin de cette phase de leur scolarité –une voie qui pourrait être envisagée à l'époque où les entreprises regardent du côté des makers ou des bidouilleurs informatiques? Faut-il davantage autonomiser les programmes et les

méthodes selon les établissements scolaires –et donc lâcher radicalement la bride aux chefs d'établissements et des enseignants? Plutôt que de tout diriger par le haut, faire confiance au personnel enseignant, très bien formé en France et en contact quotidien avec les publics scolaires, trace évidemment la voie prometteuse.

Beaucoup de pistes méritent d'être expérimentées, tant la crise de l'école française est patente et connue dans toutes ses facettes, tant aussi les connaissances à acquérir et les méthodes de travail doivent s'adapter au monde de demain. Le projet de la ministre de l'Éducation nationale procède par touches: on garde le sacro-saint collège, on augmente le nombre d'enseignants, on ne touche pas à leur statut, on introduit une souplesse sur 20% du temps scolaire et on met l'accent sur les langues vivantes. En terme de charivari, il y a sûrement une grande marge de progression possible, et on ne peut qu'encourager Najat Vallaud-Belkacem à se montrer encore plus audacieuse.

Monique Dagnaud

Partagez cet article 82 likes 49 tweets 2 +1 3 linkedin

- France
- Parents & enfants
- réforme du collège
- Education
- collège
- lycée
- collège unique
- Jean-Pierre Chevènement
- jack lang
- Najat Vallaud-Belkacem

0 commentaire Commenter



Réforme territoriale: la grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie jugée peu homogène

À six mois de la fusion des régions, une étude réalisée par **France Stratégie** met en lumière le caractère plutôt hétérogène de la future région «grand nord».



Le 1er janvier 2016, la carte de France comportera 13 régions contre 22 actuellement. Certains mariages se sont faits au forceps. Ainsi, ni la Picardie ni la région Nord Pas-de-Calais n'ont souhaité leur fusion. **France Stratégie** sort une étude qui valide le schéma avec des régions économiquement «plus cohérentes».

L'étude émane d'une officine de Matignon. À ce titre elle mérite d'être prise avec des pincettes, car on imagine mal des experts dépendants des politiques aller à l'encontre de ce que ces derniers souhaitent lire ou entendre. Pour autant, elle mérite qu'on y jette un œil, puisqu'elle vient à sa manière nourrir le débat sur la refonte territoriale dont l'un des éléments clé, est la fusion des régions le 1er janvier prochain.

Si l'on en croit l'étude réalisée par des experts de **France Stratégie** – un organisme de concertation et de réflexion placé auprès des pouvoirs publics – et de l'université Paris-Dauphine, la fusion renforcerait donc la cohérence économique interne des régions et partant de là, devrait favoriser leur croissance. Sauf pour trois d'entre elles : Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et... Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Rappelons qu'à partir du 1er janvier 2016, la France métropolitaine ne comptera plus que treize régions, au lieu de 22, la Picardie fusionnant avec sa voisine du nord.

Pour mesurer les liens entre départements, les auteurs de l'étude ont ciblé deux indicateurs : les déplacements de travailleurs et les liens d'actionnariat. Une région est réputée « homogène » si moins d'un quart de ses départements est concerné par une force centrifuge, mouvement qui éloigne instinctivement les départements de leur région de rattachement. Un phénomène bien connu en Picardie, l'Oise – singulièrement le sud du département – subissant de longue date l'attraction parisienne, une partie de l'Aisne étant par ailleurs soumise à la gravité champ-ardennaise. Aux termes de l'analyse, la nouvelle France des régions permettrait donc de gagner en homogénéité puisqu'elle réduit de 24 à 16, le nombre des départements subissant actuellement des forces centrifuges. Le Nord-Pas-de-Calais-Picardie faisant partie des régions plutôt hétérogènes. L'étude fait en effet ressortir ce que tout le monde sait déjà : s'il existe des

échanges très nourris entre le Nord et le Pas-de-Calais, l'intensité des échanges est beaucoup moins forte avec les autres départements du nouvel ensemble.

En témoigne le faible nombre de déplacements domicile-travail entre les départements picards et ceux du Nord-Pas-de-Calais. À rapprocher des cohortes de résidents de l'Oise qui se rendent quotidiennement en Ile-de-France, auxquels on pourra ajouter les nombreux pendulaires de la Somme et l'Aisne qui travaillent à Paris ou dans sa banlieue.

Pas d'homogénéité de la région « grand nord » donc dans les déplacements domicile-travail, et faible cohérence en termes de liens d'actionnariat. La carte de l'étude est parlante. Si elle fait ressortir l'existence de relations économiques entre la Somme et le Nord par exemple, elle montre aussi que le département de l'Aisne est davantage lié par le biais des propriétaires d'entreprises, à la région ALCA (Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne), qu'il ne l'est au reste de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais.

Ces forces centrifuges placent l'Oise et l'Aisne parmi ce que les auteurs de l'étude appellent les « départements peu intégrés dans leur région » ; soit parce qu'ils ont peu de liens avec les autres départements de la région, soit parce qu'ils ont relativement plus de liens avec des départements d'une autre région qu'avec ceux de leur propre région. Et l'étude de rappeler que cette situation pourrait freiner une politique de développement économique régionale confrontée à « *un patchwork de départements peu reliés les uns aux autres et dont les intérêts seraient plus facilement divergents* ».

Conclusion : les pouvoirs publics vont devoir envisager des politiques d'intégration pour ces départements (transports notamment), sous peine de compromettre l'efficacité des politiques économiques de développement régional. Les routes qui mènent de Laon et Beauvais à Lille sont tracées.

La note d'analyse de [France Stratégie](#) est téléchargeable [ici](#).



Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'économie et les déplacements domicile-travail

Publié le lundi 18 mai 2015 à 14h28 par Slate (économie) Le redécoupage des régions françaises va-t-il dans le sens d'une plus grande cohérence territoriale? C'est sur cette question que se penche une note d'analyse de **France Stratégie** publié le 13 mai. Ses auteurs étudient les liens financiers (origine géographique des actionnaires des entreprises) et les déplacements domicile-travail dans les territoires, à la fois à l'intérieur des limites des nouvelles régions et dans les échanges avec les régions limitrophes. L'intégration des départements à leur région se mesure par l'intensité de ces liens intrarégionaux. Cette cohérence intrarégionale étant...

Lire la suite sur



Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'économie et les déplacements domicile-travail



Le redécoupage des régions françaises va-t-il dans le sens d'une plus grande cohérence territoriale? C'est sur cette question que se penche une note d'analyse de **France Stratégie** publié le 13 mai. Ses auteurs étudient les liens financiers (origine géographique des actionnaires des entreprises) et les déplacements domicile-travail dans les territoires, à la fois à l'intérieur des limites des nouvelles régions et dans les échanges avec les régions limitrophes.

L'intégration des départements à leur région se mesure par l'intensité de ces liens intrarégionaux. Cette cohérence intrarégionale étant «essentielle pour permettre une plus grande efficacité de l'intervention publique». Piloter l'économie territoriale est effectivement plus aisé quand les ensembles administratifs sont eux-mêmes des ensembles sociaux cohérents. Si, au contraire, des départements sont tiraillés entre plusieurs régions (par exemple parce que beaucoup de navetteurs franchissent la limite de leur région quotidiennement), on parle de force centrifuge.

La carte de la France à 13 régions. Gouvernement.fr

Trêve de suspense, voici les conclusions:

«Il ressort de cette analyse que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional, [mais que] certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent.»

Réforme territoriale et cohérence économique régionale, **France Stratégie**.

Avant le redécoupage, analysent les auteurs, la France comptait 24 départements attirés vers l'extérieur. Après redécoupage, ils ne sont plus que 16.

Quatre d'entre eux subissent cette force à la fois en termes de cohérence économique et de déplacements domicile-travail des habitants. Le Cantal subit la double force d'attraction des deux grandes régions limitrophes, Poitou-Charentes-Limousin-Aquitaine et Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Le Gard, lui, penche plus vers la région PACA que Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon à laquelle il est rattaché. Enfin la Sarthe et l'Orne font copain-copine alors qu'ils appartiennent chacun à une région différente. Il s'agirait donc de rattacher soit l'Orne à la région Pays-de-la-Loire, soit la Sarthe à la grande Normandie.

D'autres départements ...

Lire la suite sur Slate.fr



La nouvelle carte des régions: une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients

Actualité Par AFP, publié le 16/05/2015 à 09:52, mis à jour à 09:52



Paris - La nouvelle carte régionale "renforce la cohérence économique interne des régions" et va donc favoriser leur croissance, sauf pour trois

d'entre elles: Bourgogne/Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Nord-Pas-de-Calais/Picardie, selon une étude de France Stratégie.

Au 1er janvier 2016, la France métropolitaine (hors Corse) ne comptera plus que douze régions, au lieu de 21, 14 régions disparaissant pour se fondre dans de nouvelles entités.

Le nouveau découpage "propose des régions économiques plus cohérentes que le précédent", car "moins de départements subissent des forces centrifuges qui les éloignent de leur région", soutient l'étude publiée cette semaine par cet organisme de concertation et de réflexion placé auprès des pouvoirs publics.

Selon les trois auteurs ([France Stratégie](#) et université Paris-Dauphine), "une région est dite cohérente si moins de 25% de ses départements sont concernés par une telle force centrifuge", mesurée par l'intensité des échanges humains et économiques avec une autre région.

Le gouvernement ne s'est jamais vraiment expliqué sur le découpage qu'il avait proposé il y a bientôt un an, le 2 juin 2014, pour faire "des régions plus fortes", faisant valoir que "la carte idéale n'existe pas". Il avait accepté un remaniement assez profond par le parlement de son projet initial, à condition de ne rattacher aucun département à une autre région que celle à laquelle il appartient aujourd'hui.

Dans le découpage actuel, explique l'étude, la force centrifuge s'exerce sur 24 départements. Ils ne seront plus que 16 l'an prochain.

En Bourgogne/Franche-Comté, trois départements sur sept regardent plutôt ailleurs: Territoire de Belfort, "qui a des liens forts avec la grande région du Nord-Est", la Nièvre et la Saône-et-Loire en raison de la localisation de Nevers et Mâcon, tout proches d'autres régions que la leur.

"Cette région se caractérise par des déplacements de travailleurs et des liens financiers relativement soutenus, mais elle ne se distingue ni par un degré d'intégration élevé, ni par une ouverture forte" sur ses voisines, estime France stratégie.

Quant au Centre-Val de Loire, au périmètre inchangé, "cette région est assez peu cohérente", car les déplacements des travailleurs entre les départements qui la composent sont "assez limités" et pour partie extérieurs à la région: les travailleurs d'Eure-et-Loir vont vers l'Ile-de-France, une part de ceux du Cher ont leur activité professionnelle en Bourgogne.

- Fusionner Bretagne et Pays de la Loire, plutôt une bonne idée -

Le Nord-Pas-de-Calais/Picardie est lui aussi assez hétérogène. En effet, "de nombreux résidents" de l'Oise travaillent en Ile-de-France, tandis que les propriétaires des entreprises de l'Aisne sont davantage liés à la région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne.

A un degré moindre, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon présente des faiblesses. Pour les liens strictement économiques, le Gard a plus à voir avec PACA (et notamment avec le Vaucluse), et le Gers avec l'Aquitaine, fusionnée avec Poitou-Charentes et Limousin.

Au contraire, la grande région de l'Est "est parfaitement cohérente", aucun de ses dix départements ne regardant vers une autre région, alors que c'était le cas dans l'ancien découpage

pour la Meuse, le Bas-Rhin et les Vosges, souligne l'étude.

Même diagnostic pour la Bretagne, dont "aucun département" ne lorgne hors des limites régionales ni, d'ailleurs, n'attire des départements voisins. Il n'en reste pas moins qu'elle entretient "des liens assez étroits", au plan de l'actionnariat des entreprises, avec les Pays de la Loire. Selon les chercheurs, "une grande région les réunissant n'aurait pas réduit la cohérence et aurait renforcé l'intégration".

Côté Est, cette fois, la fusion de Rhône-Alpes avec l'Auvergne "apparaît très cohérente, avec des déplacements domicile-travail et des liens d'actionnariat assez forts". Un bémol, "seul le Cantal est très faiblement intégré dans la région et plus tourné vers Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon". Plus au sud, PACA, aux contours inchangés, est cohérente, "à l'exception du Vaucluse, très lié au Gard".

Selon **France stratégie**, réaffecter des départements confrontés à des forces centrifuges, tels que le Cantal, le Gard et l'Orne, ne serait pas une solution car "ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges". Il vaudrait mieux, pour eux comme pour "les départements isolés", "mettre en place des politiques permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région".



La nouvelle carte des régions : une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients

La nouvelle carte « renforce la cohérence économique interne des régions » et va donc favoriser leur croissance. Sauf pour trois d'entre elles (Bourgogne/Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Nord-Pas-de-Calais/Picardie), selon une étude de [France Stratégie](#).

Au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine (hors Corse) ne comptera plus que douze régions, au lieu de vingt-et-une, quatorze régions disparaissant pour se fondre dans de nouvelles entités.

Le nouveau découpage « propose des régions économiques plus cohérentes que la précédente », car « moins de départements subissent des forces centrifuges qui les éloignent de leur région », soutient l'étude publiée cette semaine par cet organisme de concertation et de réflexion placé auprès des pouvoirs publics.

Selon les trois auteurs ([France Stratégie](#) et université Paris-Dauphine), « une région est dite cohérente si moins de 25% de ses départements sont concernés par une telle force centrifuge », mesurée par l'intensité des échanges humains et économiques avec une autre région.

Le gouvernement avait proposé il y a bientôt un an, le 2 juin 2014, un découpage pour faire « des régions plus fortes », faisant valoir que « la carte idéale n'existe pas ».

Il avait accepté un remaniement assez profond par le parlement de son projet initial, à condition de ne rattacher aucun département à une

autre région que celle à laquelle il appartient aujourd'hui. Dans le découpage actuel, explique l'étude, la force centrifuge s'exerce sur vingt-quatre départements. Ils ne seront plus que seize l'an prochain.

En Bourgogne/Franche-Comté, trois départements sur sept regardent plutôt ailleurs: Territoire de Belfort, « qui a des liens forts avec la grande région du Nord-Est », la Nièvre et la Saône-et-Loire en raison de la localisation de Nevers et Mâcon, tout proches d'autres régions que la leur.

« Cette région se caractérise par des déplacements de travailleurs et des liens financiers relativement soutenus, mais elle ne se distingue ni par un degré d'intégration élevé, ni par une ouverture forte » sur ses voisines, estime [France Stratégie](#).

■ Bretagne et Pays de la Loire : plutôt une bonne idée

Quant au Centre-Val de Loire, au périmètre inchangé, « cette région est assez peu cohérente », car les déplacements des travailleurs entre les départements qui la composent sont « assez limités » et pour partie extérieurs à la ré-

gion : les travailleurs d'Eure-et-Loir vont vers l'Ile-de-France, une part de ceux du Cher ont leur activité professionnelle en Bourgogne.

Le Nord-Pas-de-Calais/Picardie est lui aussi assez hétérogène. En effet, « de nombreux résidents » de l'Oise travaillent en Ile-de-France, tandis que les propriétaires des entreprises de l'Aisne sont davantage liés à la région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne.

A un degré moindre, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon présente des faiblesses. Pour les liens strictement économiques, le Gard a plus à voir avec Paca (et notamment avec le Vaucluse), et le Gers avec l'Aquitaine, fusionnée avec Poitou-Charentes et Limousin. Au contraire, la grande région de l'Est « est parfaitement cohérente », aucun de ses dix départements ne regardant vers une autre région, alors que c'était le cas dans l'ancien découpage pour la Meuse, le Bas-Rhin et les Vosges, souligne l'étude.

Même diagnostic pour la Bretagne, dont « aucun département » ne lorgne hors des limites régionales ni, d'ailleurs, n'attire des départements voisins.

Il n'en reste pas moins qu'elle entretient « des liens assez étroits », au plan de l'actionnariat des entreprises, avec les Pays de la Loire. Selon les chercheurs, « une grande région les réunissant n'aurait pas réduit la cohérence et aurait renforcé l'intégration ».

Côté Est, cette fois, la fusion de Rhône-Alpes avec l'Auvergne « apparaît très cohérente, avec des déplacements domicile-travail et des liens d'actionnariat assez forts ». Un bémol, « seul le Cantal est très faiblement intégré dans la région et plus tourné vers Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon ». Plus au sud, Paca, aux contours inchangés, est cohérente, « à l'exception du Vaucluse, très lié au Gard ».

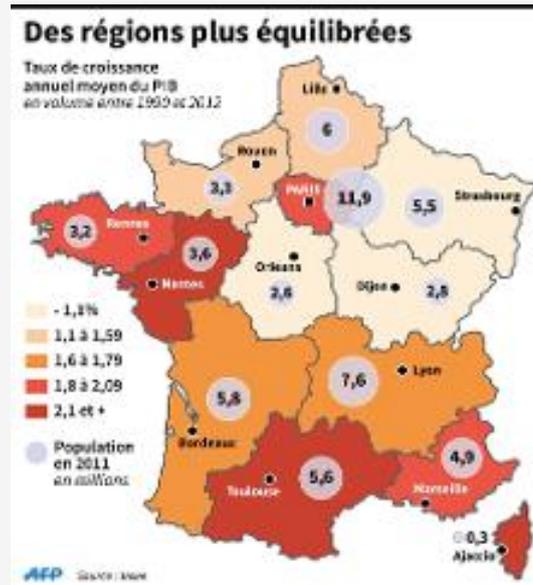
Selon [France Stratégie](#), réaffecter des départements confrontés à des forces centrifuges, tels que le Cantal, le Gard et l'Orne, ne serait pas une solution car « ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges ». Il vaudrait mieux, pour eux comme pour « les départements isolés », « mettre en place des politiques permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région ».



La nouvelle carte des régions: une vraie cohérence, malgré quelques inconvénients



1 1 1 1 1 1 1 1 1 Rating 0.00 (0 Votes) Détails Créé le lundi 18 mai 2015 17:27 Publié par MD



La nouvelle carte régionale "renforce la cohérence économique interne des régions" et va donc favoriser leur croissance, sauf pour trois d'entre elles: Bourgogne/Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Nord-Pas-de-Calais/Picardie, selon une étude de **France Stratégie**.

Au 1er janvier 2016, la France métropolitaine (hors Corse) ne comptera plus que douze régions, au lieu de 21, 14 régions disparaissant pour se fondre dans de nouvelles entités.

Le nouveau découpage "propose des régions économiques plus cohérentes que le précédent", car "moins de départements subissent des forces centrifuges qui les éloignent de leur région", soutient l'étude publiée cette semaine par cet organisme de concertation et de réflexion placé auprès des pouvoirs publics.

Selon les trois auteurs (**France Stratégie** et université Paris-Dauphine), "une région est dite cohérente si moins de 25% de ses départements sont concernés par une telle force centrifuge", mesurée par l'intensité des échanges humains et économiques avec une autre région.

Le gouvernement ne s'est jamais vraiment expliqué sur le découpage qu'il avait proposé il y a bientôt un an, le 2 juin 2014, pour faire "des régions plus fortes", faisant valoir que "la carte idéale n'existe pas". Il avait accepté un remaniement assez profond par le parlement de son projet initial, à condition de ne rattacher aucun département à une autre région que celle à laquelle il appartient aujourd'hui.

Dans le découpage actuel, explique l'étude, la force centrifuge s'exerce sur 24 départements. Ils ne seront plus que 16 l'an prochain.

En Bourgogne/Franche-Comté, trois départements sur sept regardent plutôt ailleurs: Territoire de Belfort, "qui a des liens forts avec la grande région du Nord-Est", la Nièvre et la Saône-et-Loire en raison de la localisation de Nevers et Mâcon, tout proches d'autres régions que la leur.

"Cette région se caractérise par des déplacements de travailleurs et des liens financiers relativement soutenus, mais elle ne se distingue ni par un degré d'intégration élevé, ni par une

ouverture forte" sur ses voisines, estime France stratégie.

Quant au Centre-Val de Loire, au périmètre inchangé, "cette région est assez peu cohérente", car les déplacements des travailleurs entre les départements qui la composent sont "assez limités" et pour partie extérieurs à la région: les travailleurs d'Eure-et-Loir vont vers l'Ile-de-France, une part de ceux du Cher ont leur activité professionnelle en Bourgogne.

- Fusionner Bretagne et Pays de la Loire, plutôt une bonne idée -

Le Nord-Pas-de-Calais/Picardie est lui aussi assez hétérogène. En effet, "de nombreux résidents" de l'Oise travaillent en Ile-de-France, tandis que les propriétaires des entreprises de l'Aisne sont davantage liés à la région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne.

A un degré moindre, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon présente des faiblesses. Pour les liens strictement économiques, le Gard a plus à voir avec PACA (et notamment avec le Vaucluse), et le Gers avec l'Aquitaine, fusionnée avec Poitou-Charentes et Limousin.

Au contraire, la grande région de l'Est "est parfaitement cohérente", aucun de ses dix départements ne regardant vers une autre région, alors que c'était le cas dans l'ancien découpage pour la Meuse, le Bas-Rhin et les Vosges, souligne l'étude.

Même diagnostic pour la Bretagne, dont "aucun département" ne lorgne hors des limites régionales ni, d'ailleurs, n'attire des départements voisins. Il n'en reste pas moins qu'elle entretient "des liens assez étroits", au plan de l'actionnariat des entreprises, avec les Pays de la Loire. Selon les chercheurs, "une grande région les réunissant n'aurait pas réduit la cohérence et aurait renforcé l'intégration".

Côté Est, cette fois, la fusion de Rhône-Alpes avec l'Auvergne "apparaît très cohérente, avec des déplacements domicile-travail et des liens d'actionnariat assez forts". Un bémol, "seul le Cantal est très faiblement intégré dans la région et plus tourné vers Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon". Plus au sud, PACA, aux contours inchangés, est cohérente, "à l'exception du Vaucluse, très lié au Gard".

Selon **France stratégie**, réaffecter des départements confrontés à des forces centrifuges, tels que le Cantal, le Gard et l'Orne, ne serait pas une solution car "ces réaffectations créeraient de nouvelles forces centrifuges". Il vaudrait mieux, pour eux comme pour "les départements isolés", "mettre en place des politiques permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région".

- [Suivant >](#)

Ajouter un Commentaire

En déposant un commentaire sur Revenu Agricole, vous acceptez la [Charte d'utilisation](#) accessible en [suivant ce lien](#) .

Nom (obligatoire)

Adresse e-mail (obligatoire)

Recevoir une notification par e-mail lorsqu'une réponse est postée

Enregistrer



Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'économie et les déplacements domicile-travail

Une note de **France Stratégie** juge que «la cohérence économique interne des régions est renforcée» par le redécoupage à 13 grandes régions. A l'exception de certains départements, subissant «une force centrifuge» en raison de leur situation, à la limite de leur région.

Le redécoupage des régions françaises va-t-il dans le sens d'une plus grande cohérence territoriale? C'est sur cette question que se penche une note d'analyse de **France Stratégie** publiée le 13 mai. Ses auteurs étudient les liens financiers (origine géographique des actionnaires des entreprises) et les déplacements domicile-travail dans les territoires, à la fois à l'intérieur des limites des nouvelles régions et dans les échanges avec les régions limitrophes.

L'intégration des départements à leur région se mesure par l'intensité de ces liens intrarégionaux. Cette cohérence intrarégionale étant «essentielle pour permettre une plus grande efficacité de l'intervention publique». Piloter l'économie territoriale est effectivement plus aisé quand les ensembles administratifs sont eux-mêmes des ensembles sociaux cohérents. Si, au contraire, des départements sont tiraillés entre plusieurs régions (par exemple parce que beaucoup de navetteurs franchissent la limite de leur région quotidiennement), on parle de force centrifuge.

La carte de la France à 13 régions. [Gouvernement.fr](#)

Trêve de suspense, voici les conclusions:

«Il ressort de cette analyse que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional, [mais que] certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent.»

Réforme territoriale et cohérence économique régionale, **France Stratégie**.

Avant le redécoupage, analysent les auteurs, la France comptait 24 départements attirés vers l'extérieur. Après redécoupage, ils ne sont plus que 16.

Quatre d'entre eux subissent cette force à la fois en termes de cohérence économique et de déplacements domicile-travail des habitants. Le Cantal subit la double force d'attraction des deux grandes régions limitrophes, Poitou-Charentes-Limousin-Aquitaine et Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Le Gard, lui, penche plus vers la région PACA que Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon à laquelle il est rattaché. Enfin la Sarthe et l'Orne font copain-copine alors qu'ils appartiennent chacun à une région différente. Il s'agirait donc de rattacher soit l'Orne à la région Pays-de-la-Loire, soit la Sarthe à la grande Normandie.

D'autres départements subissent ces forces centrifuges dans la nouvelle configuration régionale: l'Aisne et le Territoire de Belfort subissent l'attraction de la grande région Est (Champagne-Ardenne-Lorraine-Alsace), la Nièvre et la Saône-et-Loire en région Bourgogne-Franche-Comté sont attirées par les régions limitrophes, le Gers lorgne vers la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, les Pyrénées-Atlantiques sont dans le cas inverse (attirés par la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon). Dans la région Centre, le Cher est attiré par Bourgogne-Franche-Comté et l'Eure-et-Loir par l'Île-de-France, la région capitale aspirant par ailleurs l'Oise en raison d'un grand nombre d'habitants qui y travaillent.

Réforme territoriale et cohérence économique régionale, **France Stratégie**.

«Serait-il possible de construire des blocs régionaux de façon à supprimer les forces centrifuges actuellement observées?» se demandent les auteurs du rapport de **France Stratégie**? Pas

vraiment, dans la mesure où réaffecter des départements à d'autres régions créerait «de nouvelles forces centrifuges». «Il n'existe pas une seule carte optimale des régions de France du point de vue de notre critère de cohérence intrarégionale, mais bien plusieurs options», écrivent-ils en conclusion.

Nous avons interrogé sur Slate la géographe Nadine Cattan, directrice de recherche au CNRS, qui a participé à la rédaction d'un rapport de la Datar qui étudiait «les systèmes urbains français». L'approche était riche puisqu'il s'agissait d'analyser les liens entre les territoires selon trois dimensions: les flux de personnes (lignes de transport, mobilité domicile-travail, résidences secondaires), les flux intellectuels (partenariats scientifiques noués entre universités et centres de recherche) et les flux économiques et financiers.

À LIRE AUSSI

La nouvelle carte des régions est-elle cohérente?

Les cartes réalisées à cette occasion montraient que les unions envisagées lors des discussions sur la réforme régionale suivaient globalement les liens effectifs dans les territoires:

Les systèmes urbains français, Datar, 2012. UMR Géographie-Cités

A l'issue de l'adoption définitive du futur découpage régional par l'Assemblée nationale en novembre 2014, qui prendra effet en 2016, il reste une possibilité pour ces perdants de la réforme de demander un rattachement à une autre région. En pratique, cela sera complexe: il faudra obtenir l'aval d'une majorité des trois cinquièmes de l'assemblée régionale d'origine du département et de celle de la région de destination, en plus d'une même majorité dans l'assemblée départementale.

Jean-Laurent Cassely

Partagez cet article 8 likes 15 tweets 0 +1 2 linkedin

- France
- Economie
- régions
- réforme territoriale
- nouvelles régions
- territoire
- économie territoriale
- géographie
- départements
- redécoupage
- déplacements
- Cantal
- Gard
- Sarthe
- Orne
- Aisne
- Territoire de Belfort
- Nièvre
- Saône-et-Loire
- Gers
- Pyrénées-Atlantiques
- Cher
- Eure-et-Loir
- Oise
- Ile-de-France

0 commentaire Commenter



Ces départements n'appartiennent pas vraiment à leur nouvelle région quand on étudie l'économie et les déplacements domicile-travail



Une note de **France Stratégie** juge que «la cohérence économique interne des régions est renforcée» par le redécoupage à 13 grandes régions. A l'exception de certains départements, subissant «une force centrifuge» en raison de leur situation, à la limite de leur région.

Le redécoupage des régions françaises va-t-il dans le sens d'une plus grande cohérence territoriale? C'est sur cette question que se penche une note d'analyse de **France Stratégie** publié le 13 mai. Ses auteurs étudient les liens financiers (origine géographique des actionnaires des entreprises) et les déplacements domicile-travail dans les territoires, à la fois à l'intérieur des limites des nouvelles régions et dans les échanges avec les régions limitrophes.

L'intégration des départements à leur région se mesure par l'intensité de ces liens intrarégionaux. Cette cohérence intrarégionale étant «essentielle pour permettre une plus grande efficacité de l'intervention publique». Piloter l'économie territoriale est effectivement plus aisé quand les ensembles administratifs sont eux-mêmes des ensembles sociaux cohérents. Si, au contraire, des départements sont tiraillés entre plusieurs régions (par exemple parce que beaucoup de navetteurs franchissent la limite de leur région quotidiennement), on parle de force centrifuge.

La carte de la France à 13 régions. Gouvernement.fr

Trêve de suspense, voici les conclusions:

«Il ressort de cette analyse que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional, [mais que] certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent.»

Réforme territoriale et cohérence économique régionale, **France Stratégie**.

Avant le redécoupage, analysent les auteurs, la France comptait 24 départements attirés vers l'extérieur. Après redécoupage, ils ne sont plus que 16.

Quatre d'entre eux subissent cette force à la (...) Lire la suite sur Slate.fr